



Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

**JEUDI 25 MARS 2021**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En salle Grassegert à Wittelsheim**

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

**Présents (27) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN (Point 1), M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, M. Julien RIESEMANN, M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ (à partir du point 2), Mme Magalie DESTAILLEUR, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Marie-Thérèse JOGA, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU, M. Claude WEISS, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

**Membres absents ayant donné procuration (5 au point 1 ; 6 à partir du point 2) :**

Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE à Mme Pascale ZIMMERMANN (à partir du point 2)  
Mme Mauricette BENAZOUGUI à M. Julien RIESEMANN  
M. Frédéric KRZEMINSKI à M. Fabrice AMADORI  
Mme Rose-Marie BECK à Mme Valérie FOHRER  
M. Redouan DARKAOUI à Mme Marie-Thérèse JOGA  
M. Sébastien LACH à M. Jacques HOLDER

**Membres absents (1 au point 1 ; 0 à partir du point 2) :**

Mme Marie-Pierre HARTZ

---

**Point n° 2 : BUDGET PRIMITIF VILLE - 2021**

---

**Rapporteur : M. Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire**

Le projet de Budget Primitif 2021 du budget Ville » est arrêté en dépenses et en recettes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 433 803,81 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 135 950,00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	315 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 372 641,47 €
66	CHARGES FINANCIERES	112 500,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	271 280,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	20 000,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	407 564,67 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	525 000,00 €
	<b>DEPENSES</b>	<b>10 593 739,95 €</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2021
013	ATTENUATION DE CHARGES	88 006,15 €
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	273 100,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	5 566 126,00 €
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 779 536,83 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	215 360,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 500,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	53 500,00 €
R002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 610 610,97 €
		<b>10 593 739,95 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2021
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	613 357,52 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES REPORT	134 703,52 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	27 677,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 730 371,87 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES REPORT	786 615,54 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 043 440,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS REPORT	59 194,38 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	527 095,20 €
020	DEPENSES IMPREVUES	5 000,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	54 200,00 €
D001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTEE	
	<b>DEPENSES</b>	<b>8 981 655,03 €</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2021
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	738 880,37 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RECUES REPORTS	256 614,80 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES REPORTS	1 686 204,23 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	1 225 511,03 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 333,00 €
024	PRODUITS DES CESSIONS	3 010 861,89 €
025	PRODUITS DES CESSIONS REPORT	786 600,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	407 564,67 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	480 700,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00 €
R001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTEE	330 385,04 €
	<b>RECETTES</b>	<b>8 981 655,03 €</b>

**Ce budget fait l'objet d'une reprise des résultats ville ainsi que du budget assainissement après clôture :**

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissem ent	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
INVESTISSEMENT	-997 275,99€		1 327 661,03€	330 385,04€
FONCTIONNEMENT	2 702 070,90€	1 000 000,00€	198 540,07€	1 900 610,97€
<b>TOTAL</b>	<b>1 704 794,91€</b>	<b>1 000 000,00€</b>	<b>1 526 201,10€</b>	<b>2 230 996,01€</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **d'adopter le Budget Primitif 2021 de la Ville,**
- **de reprendre les résultats prévisionnels de l'exercice 2020 aux comptes :**
  - **R001 - Excédent d'investissement, à hauteur de 330 385,04 €**
  - **R002 - Excédent de fonctionnement, à hauteur de 1 610 610,97 € compte tenu de l'affectation des excédents de fonctionnement à hauteur de 290 000 € en section d'investissement.**

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

D A T E	Reception par le représentant de l'Etat .....
	Publication - Notification .....

Le Maire

**Pour extrait conforme**



**Le Maire**

**Yves GOEPFERT**



Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

**JEUDI 25 MARS 2021**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En salle Grassegert à Wittelsheim**

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

**Présents (27) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN (Point 1), M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, M. Julien RIESEMANN, M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ (à partir du point 2), Mme Magalie DESTAILLEUR, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Marie-Thérèse JOGA, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU, M. Claude WEISS, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

**Membres absents ayant donné procuration (5 au point 1 ; 6 à partir du point 2) :**

Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE à Mme Pascale ZIMMERMANN (à partir du point 2)  
Mme Mauricette BENAZOUGUI à M. Julien RIESEMANN  
M. Frédéric KRZEMINSKI à M. Fabrice AMADORI  
Mme Rose-Marie BECK à Mme Valérie FOHRER  
M. Redouan DARKAOUI à Mme Marie-Thérèse JOGA  
M. Sébastien LACH à M. Jacques HOLDER

**Membres absents (1 au point 1 ; 0 à partir du point 2) :**

Mme Marie-Pierre HARTZ

---

**Point n° 3 : BUDGET PRIMITIF SERVICE DES EAUX - 2021**

---

**Rapporteur : M. Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire**

Le projet de Budget Primitif 2020 du service des Eaux est arrêté en dépenses et en recettes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	51 200,23 €
66	CHARGES FINANCIERES	1 800,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	41 000,00 €
	<b>DEPENSES</b>	<b>94 000,23 €</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2021
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	24 900,00 €
R002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	69 100,23 €
		<b>94 000,23 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2021
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	81 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	16 500,00 €
020	DEPENSES IMPREVUES	5 000,00 €
	<b>DEPENSES</b>	<b>102 500,00 €</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2021
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	41 000,00 €
R001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTEE	89 601,76 €
	<b>RECETTES</b>	<b>130 601,76 €</b>

Ce budget fait l'objet d'une reprise des résultats :

	Résultat de clôture antérieur 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
INVESTISSEMENT	63.901,53 €		25 700,23 €	89 601,76 €
EXPLOITATION	130.447,09 €		-61 346,86 €	69 100,23 €
<b>TOTAL</b>	<b>194.348,62 €</b>		<b>-35 646,63 €</b>	<b>158 701,99 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le Budget Primitif 2021 du service des eaux,

o de reprendre les résultats prévisionnels de l'exercice 2020 aux comptes :

- **R001 - Excédent d'investissement, à hauteur de 89 601,76 €**
- **R002 - Excédent de fonctionnement, à hauteur de 69 100,23 € .**

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

D A T E	Réception par le représentant de l'Etat .....
	Publication - Notification .....

Le Maire

Pour extrait conforme

Le Maire



Yves GOEPFERT



Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

**JEUDI 25 MARS 2021**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En salle Grassegert à Wittelsheim**

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

**Présents (27) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN (Point 1), M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, M. Julien RIESEMANN, M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ (à partir du point 2), Mme Magalie DESTAILLEUR, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Marie-Thérèse JOGA, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU, M. Claude WEISS, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

**Membres absents ayant donné procuration (5 au point 1 ; 6 à partir du point 2) :**

Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE à Mme Pascale ZIMMERMANN (à partir du point 2)  
Mme Mauricette BENAZOUGUI à M. Julien RIESEMANN  
M. Frédéric KRZEMINSKI à M. Fabrice AMADORI  
Mme Rose-Marie BECK à Mme Valérie FOHRER  
M. Redouan DARKAOUI à Mme Marie-Thérèse JOGA  
M. Sébastien LACH à M. Jacques HOLDER

**Membres absents (1 au point 1 ; 0 à partir du point 2) :**

Mme Marie-Pierre HARTZ

---

**Point n° 4 : BUDGET PRIMITIF SERVICE ASSAINISSEMENT - 2021**

---

**Rapporteur : M. Fabrice AMADORI, adjoint au maire**

Pour rappel, le budget concernant le service assainissement a été clôturé par délibération du conseil municipal en date du 28 janvier 2021, conformément aux articles 64 et 66 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) transfèrent, à titre obligatoire, l'exercice des compétences en matière d'eau potable et d'assainissement des communes situées dans le périmètre d'une communauté d'agglomération à leur structure intercommunale, à compter du 1er janvier 2020.

En conséquence, il convient d'arrêter les comptes et d'intégrer ses résultats au budget ville.



Ce budget fait l'objet d'une reprise des résultats :

	Résultat de clôture antérieur 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
INVESTISSEMENT	627 896,05 €		51 381,15 €	679 277,20 €
EXPLOITATION	541 343,72 €		-75 342,18 €	466 001,54 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 169 239,77 €</b>		<b>-23 961,03 €</b>	<b>1 145 278,74 €</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **de valider les résultats de l'exercice 2020 aux comptes :**
  - **R001 - Excédent d'investissement, à hauteur de 679 277,20 €**
  - **R002 - Excédent de fonctionnement, à hauteur de 466 001,54 €**
- **de les intégrer au budget ville.**

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

D A T E	Réception par le représentant de l'Etat .....
	Publication - Notification .....

Le Maire

Pour extrait conforme

Le Maire



Yves GOEPFERT



Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

**JEUDI 25 MARS 2021**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En salle Grassegert à Wittelsheim**

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

**Présents (27) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN (Point 1), M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAPFEL-SCHWALLER, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, M. Julien RIESEMANN, M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ (à partir du point 2), Mme Magalie DESTAILLEUR, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Marie-Thérèse JOGA, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU, M. Claude WEISS, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

**Membres absents ayant donné procuration (5 au point 1 ; 6 à partir du point 2) :**

Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE à Mme Pascale ZIMMERMANN (à partir du point 2)  
Mme Mauricette BENAZOUGUI à M. Julien RIESEMANN  
M. Frédéric KRZEMINSKI à M. Fabrice AMADORI  
Mme Rose-Marie BECK à Mme Valérie FOHRER  
M. Redouan DARKAOUI à Mme Marie-Thérèse JOGA  
M. Sébastien LACH à M. Jacques HOLDER

**Membres absents (1 au point 1 ; 0 à partir du point 2) :**

Mme Marie-Pierre HARTZ

---

**Point n° 5 : BUDGET PRIMITIF – LOTISSEMENT « ZAE AMELIE » - 2021**

---

**Rapporteur : M. Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire**

Le projet de Budget Primitif 2021 du Lotissement « ZAE AMELIE » est arrêté en dépenses et en recettes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERALE	190 860,40 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	610 283,16 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	586 387,16 €
	<b>DEPENSES</b>	<b>1 387 530,72 €</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2021
70	PRODUITS DU SERVICE DES DOMAINES ET VENTES DIVERSES	766 324,36 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	430 345,96 €
R002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	190 860,40 €
	<b>RECETTES</b>	<b>1 387 530,72 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2021
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	430 345,96 €
D001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTEE	736 324,36 €
	<b>DEPENSES</b>	<b>1 166 670,32 €</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2021
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	610 283,16 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	556 387,16 €
	<b>RECETTES</b>	<b>1 166 670,32 €</b>

Ce budget fait l'objet d'une reprise des résultats :

	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
INVESTISSEMENT	-556.387,16 €		-179 937,20 €	-736 324,36 €
FONCTIONNEMENT	138.222,24 €		52 638,16 €	190 860,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>-418.164,92 €</b>		<b>-127 299,04 €</b>	<b>-545 463,96 €</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **d'adopter le Budget Primitif 2021 du Lotissement « ZAE AMELIE »,**
- **de reprendre les résultats prévisionnels de l'exercice 2020 aux comptes :**

- **D001-Déficit d'investissement, à hauteur de 736 324,36 €**
- **R002-Excédent de fonctionnement, à hauteur de 190 860,40 €.**

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

D A T E	Réception par le représentant de l'Etat .....
	Publication - Notification .....

Le Maire

**Pour extrait conforme**



**Le Maire**

**Yves GOEPFERT**



Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM

**JEUDI 25 MARS 2021**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En salle Grassegert à Wittelsheim**

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

**Présents (27) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN (Point 1), M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, M. Julien RIESEMANN, M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ (à partir du point 2), Mme Magalie DESTAILLEUR, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Marie-Thérèse JOGA, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU, M. Claude WEISS, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

**Membres absents ayant donné procuration (5 au point 1 ; 6 à partir du point 2) :**

Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE à Mme Pascale ZIMMERMANN (à partir du point2)  
Mme Mauricette BENAZOUGUI à M. Julien RIESEMANN  
M. Frédéric KRZEMINSKI à M. Fabrice AMADORI  
Mme Rose-Marie BECK à Mme Valérie FOHRER  
M. Redouan DARKAOUI à Mme Marie-Thérèse JOGA  
M. Sébastien LACH à M. Jacques HOLDER

**Membres absents (1 au point 1 ; 0 à partir du point 2) :**

Mme Marie-Pierre HARTZ

---

### **Point n° 6 : BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT « MERMOZ » - 2021**

---

**Rapporteur : M. Fabrice AMADORI, Adjoint au Maire**

Le projet de Budget Primitif 2021 du Lotissement « MERMOZ » est arrêté en dépenses et en recettes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERALE	406 433,54 €
020	DEPENSES IMPREVUES	25 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	696 693,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	65 508,32 €
	<b>DEPENSES</b>	<b>1 193 634,86 €</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2021
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	696 693,00 €
R002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	496 941,86 €
	<b>RECETTES</b>	<b>1 193 634,86 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2021
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	696 693,00 €
D001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTEE	65 508,32 €
	<b>DEPENSES</b>	<b>762 201,32 €</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2021
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	696 693,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	65 508,32 €
	<b>RECETTES</b>	<b>762 201,32 €</b>

Ce budget fait l'objet d'une reprise des résultats :

	Résultat de clôture antérieur 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
INVESTISSEMENT	-70.519,82 €		5 011,50 €	-65 508,32 €
FONCTIONNEMENT	426.218,36 €		70 723,50 €	496 941,86 €
<b>TOTAL</b>	<b>355.698,54 €</b>		<b>75 735,00 €</b>	<b>431 433,54 €</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **d'adopter le Budget Primitif 2021 du Lotissement MERMOZ,**
- **de reprendre les résultats prévisionnels de l'exercice 2020 aux comptes :**
  - **D001-Déficit d'investissement, à hauteur de 65 508,32 €**
  - **R002-Excédent de fonctionnement, à hauteur de 496 941,86 €.**

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

D A T E	.....
	.....

Le Maire

**Pour extrait conforme**

**Le Maire**



**Yves GOEPFERT**



Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

**JEUDI 25 MARS 2021**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En salle Grassegert à Wittelsheim**

Conseillers élus : 33

Conseillers en fonction : 33

**Présents (27) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN (Point 1), M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAPFEL-SCHWALLER, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, M. Julien RIESEMANN, M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ (à partir du point 2), Mme Magalie DESTAILLEUR, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Marie-Thérèse JOGA, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU, M. Claude WEISS, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

**Membres absents ayant donné procuration (5 au point 1 ; 6 à partir du point 2) :**

Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE à Mme Pascale ZIMMERMANN (à partir du point 2)  
Mme Mauricette BENAZOUGUI à M. Julien RIESEMANN  
M. Frédéric KRZEMINSKI à M. Fabrice AMADORI  
Mme Rose-Marie BECK à Mme Valérie FOHRER  
M. Redouan DARKAOUI à Mme Marie-Thérèse JOGA  
M. Sébastien LACH à M. Jacques HOLDER

**Membres absents (1 au point 1 ; 0 à partir du point 2) :**

Mme Marie-Pierre HARTZ

**Point n° 7 : BUDGET PRIMITIF – LOTISSEMENT ZACT NORD - 2021**

Le projet de Budget Primitif 2021 du Lotissement « ZACT NORD » est arrêté en dépenses et en recettes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2021
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	624 159,28 €
	DEPENSES	624 159,28 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2021
75	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT PAR LE BUDGET PRINCIPAL	30 508,07 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	312 079,59 €
R002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	281 571,62 €



DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2021
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	312 079,59 €
D001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTEE	312 079,69 €
	<b>DEPENSES</b>	<b>624 159,28 €</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BUDGET 2021
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	624 159,28 €
	<b>RECETTES</b>	<b>624 159,28 €</b>

Ce budget fait l'objet d'une reprise des résultats :

	Résultat de clôture antérieur 2019	Part affectée à l'investisseme nt	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
INVESTISSEMENT	-312.079,69 €		0 €	-312.079,69 €
FONCTIONNEMENT	287.388,62 €		-5 817,00 €	281.388,62 €
<b>TOTAL</b>	<b>-24.691,07 €</b>		<b>-5 817,00 €</b>	<b>-30 508,07 €</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **d'adopter le Budget Primitif 2021 du Lotissement « ZACT Nord »,**
- **de reprendre les résultats prévisionnels de l'exercice 2020 aux comptes :**
  - **D001-Déficit d'investissement, à hauteur de 312.079,69 €**
  - **R002-Excédent de fonctionnement, à hauteur de 281 571,62 €.**

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat .....
	Publication - Notification .....

Le Maire

Pour extrait conforme

Le Maire



*(Signature)*  
Yves GOEPFERT



Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM

**JEUDI 25 MARS 2021**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En salle Grassegert à Wittelsheim**

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

### **Présents (27) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN (Point 1), M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, M. Julien RIESEMANN, M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ (à partir du point 2), Mme Magalie DESTAILLEUR, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Marie-Thérèse JOGA, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU, M. Claude WEISS, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

### **Membres absents ayant donné procuration (5 au point 1 ; 6 à partir du point 2) :**

Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE à Mme Pascale ZIMMERMANN (à partir du point 2)  
Mme Mauricette BENAZOUGUI à M. Julien RIESEMANN  
M. Frédéric KRZEMINSKI à M. Fabrice AMADORI  
Mme Rose-Marie BECK à Mme Valérie FOHRER  
M. Redouan DARKAOUI à Mme Marie-Thérèse JOGA  
M. Sébastien LACH à M. Jacques HOLDER

### **Membres absents (1 au point 1 ; 0 à partir du point 2) :**

Mme Marie-Pierre HARTZ

---

## **Point n° 8 : CONTRIBUTIONS DIRECTES 2021 – VOTE DES TAUX**

---

Afin de préserver le pouvoir d'achat des Wittelsheimois en cette période délicate, et comme annoncé lors de l'examen du Débat D'orientation Budgétaire (D.O.B.), il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 par rapport à l'année 2020.

Cependant, il est à noter que la part départementale de TF Bâti est intégrée à la part communale pour compenser la perte de la TH à partir de 2021.

Cette part départementale n'affectera aucunement le montant payé par les contribuables.

Les taux par type de taxes seraient donc les suivants :

Taxe Foncière Bâti : **31,96 %**

part communale **18,79 %** et part départemental **13,17 % = 31,96 %**

Taxe Foncière Non Bâti : **78,48 %**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition inchangés entre 2020 et 2021.**

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

D A T E	Reception par le représentant de l'Etat .....
	Publication - Notification .....

Le Maire

**Pour extrait conforme**

**Le Maire**



**Yves GOEPFERT**



Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

**JEUDI 25 MARS 2021**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En salle Grassegert à Wittelsheim**

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

**Présents (27) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN (Point 1), M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, M. Julien RIESEMANN, M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ (à partir du point 2), Mme Magalie DESTAILLEUR, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Marie-Thérèse JOGA, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU, M. Claude WEISS, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

**Membres absents ayant donné procuration (5 au point 1 ; 6 à partir du point 2) :**

Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE à Mme Pascale ZIMMERMANN (à partir du point 2)  
Mme Mauricette BENAZOUGUI à M. Julien RIESEMANN  
M. Frédéric KRZEMINSKI à M. Fabrice AMADORI  
Mme Rose-Marie BECK à Mme Valérie FOHRER  
M. Redouan DARKAOUI à Mme Marie-Thérèse JOGA  
M. Sébastien LACH à M. Jacques HOLDER

**Membres absents (1 au point 1 ; 0 à partir du point 2) :**

Mme Marie-Pierre HARTZ

---

**Point n° 9 : ZONE D'ACTIVITÉS AMÉLIE 2<sup>ème</sup> TRANCHE  
CESSION DU LOT 2.4 (AMEN EXTER)**

---

Par délibération en date du 25 juin 2020, le Conseil Municipal a décidé de donner son accord pour la cession à Monsieur Ali KAVA gérant de la société EXPERT AUTO du lot 2.4 de la ZAE Amélie 2<sup>ème</sup> tranche. Entre-temps, ladite société a indiqué vouloir renoncer à cette acquisition.

Ainsi la société AMEN EXTER, représentée par Monsieur Ugur HASLAK, sise 100 Faubourg de Mulhouse 68260 KINGERSHEIM s'est portée candidate à l'acquisition du lot 2.4 de la ZAE Amélie 2<sup>ème</sup> tranche cadastré section 26 n° 224/11 avec 23.80 ares, n°215/11 avec 13.67 ares et 218/11 avec 4.53 ares soit une contenance totale de 42 ares.

La société y projette l'implantation d'une entreprise spécialisée dans l'aménagement paysager extérieur et y construira des locaux d'une surface de 960 m<sup>2</sup> comprenant un hangar de 630 m<sup>2</sup>, des bureaux d'une surface de 160 m<sup>2</sup> et un logement limité à 100m<sup>2</sup> maximum.

Le prix de cession définitif est fixé à 105 000 € nets vendeur (hors TVA et frais annexes à la transaction à la charge de l'acquéreur), compte tenu du prix unitaire de 2 500 € l'are applicable à la transaction.

Le bureau de Mulhouse Alsace Agglomération (comité d'agrément) a exprimé un avis favorable au projet en date du 19 janvier 2021.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **de donner son accord pour la cession à Monsieur Ugur HASLAK gérant de la société AMEN EXTER du lot 2.4 de la ZAE Amélie 2<sup>ème</sup> tranche dont les caractéristiques sont les suivantes :**
  - **Superficie : 42 ares cadastrés section 26 n° 224/11 (23.80 ares), 215/11 (13.67 ares) et 218/11 (4.53 ares)**
  - **Prix de cession global : 105 000€ nets vendeur, hors TVA et frais annexes à la charge de l'acquéreur,**
- **de rappeler que le projet n'acceptera les logements de service à raison d'un seul par lot, à condition qu'il soit incorporé dans un bâtiment d'activités et exclusivement situés à l'étage de celui-ci,**
- **de préciser que ledit logement sera limité à une surface de 100 m<sup>2</sup> maximum comme précisé dans le courrier de m2a du 19 janvier 2021,**
- **de concéder à la cession de rang au profit de tout établissement prêteur qui financera l'acquéreur eu égard au droit à la résolution inscrit en vue de garantir le respect du cahier des charges,**
- **de permettre de constituer une faculté de substitution d'une personne morale en cas de création de SCI,**
- **d'habiliter M. le Maire à signer la promesse de vente à intervenir pour le compte de la Ville aux prix et conditions susvisés, dont les frais sont à la charge de l'acquéreur.**

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat .....
	Publication - Notification .....

Le Maire

Pour extrait conforme

Le Maire



Yves GOEPFERT

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MARS 2021**

**Point n° 9 : ZONE D'ACTIVITÉS AMÉLIE 2<sup>ème</sup> TRANCHE  
CESSION DU LOT 2.4 (AMEN EXTER)**

**ANNEXE**

**Rapporteur : Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, Adjointe au Maire**

20181  
11.047  
**Commune de WITTELSHEIM**  
Section : 26 Lieudit : Rue de la Carbonate  
Échelle : 1/1000



Hubert Ortlieb - Nicolas Prêtre  
31 av. Robert Schumann 53 rue Polcaré  
68800 - THANN 68700 - CERNAY  
03.89.37.05.24 03.89.39.98.39  
courriel : contact@geop.kz

Échelle : 1/1000, PARCELLAIRE (orig. dressé le 13/10/2005) par le service géométrique.  
Ce document est la propriété de l'auteur, il ne peut être utilisé ou reproduit sans autorisation.

Prospects des futures constructions

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 MARS 2021**

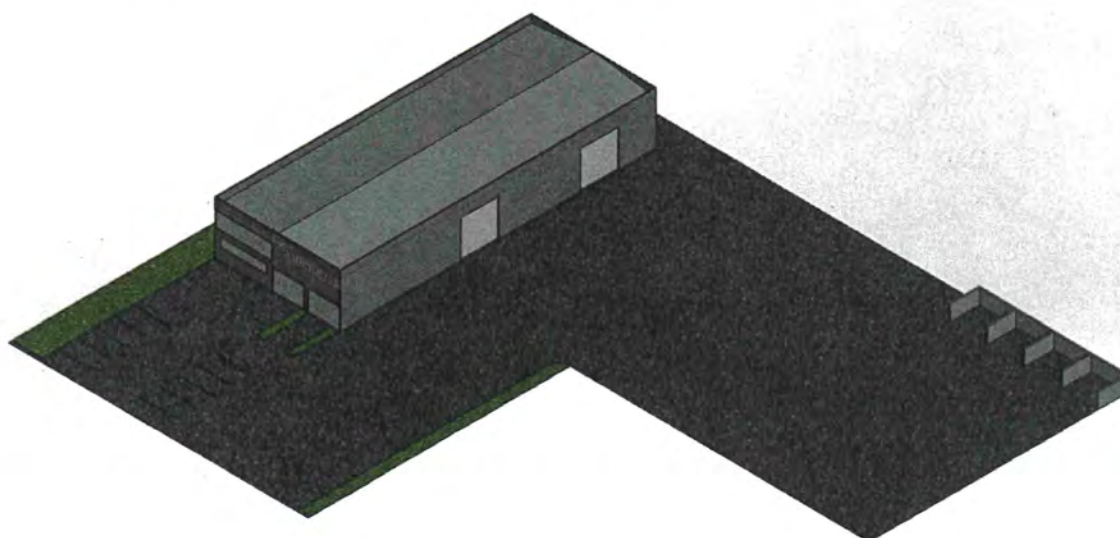
---

**Point n° 9 : ZONE D'ACTIVITÉS AMÉLIE 2<sup>ème</sup> TRANCHE**  
**CESSION DU LOT 2.4 (AMEN EXTER)**

**ANNEXE**

---

**Rapporteur : Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, Adjointe au Maire**





Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

**JEUDI 25 MARS 2021**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En salle Grassegert à Wittelsheim**

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

**Présents (27) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN (Point 1), M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, M. Julien RIESEMANN, M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ (à partir du point 2), Mme Magalie DESTAILLEUR, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Marie-Thérèse JOGA, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU, M. Claude WEISS, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

**Membres absents ayant donné procuration (5 au point 1 ; 6 à partir du point 2) :**

Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE à Mme Pascale ZIMMERMANN (à partir du point 2)  
Mme Mauricette BENA ZOUGUI à M. Julien RIESEMANN  
M. Frédéric KRZEMINSKI à M. Fabrice AMADORI  
Mme Rose-Marie BECK à Mme Valérie FOHRER  
M. Redouan DARKAOUI à Mme Marie-Thérèse JOGA  
M. Sébastien LACH à M. Jacques HOLDER

**Membres absents (1 au point 1 ; 0 à partir du point 2) :**

Mme Marie-Pierre HARTZ

---

**Point n° 10 : ZONE D'ACTIVITES AMELIE 1<sup>ère</sup> TRANCHE**

**CESSION DU LOT 1.10 (SCI B&H)**

**DELIBERATION DEFINITIVE**

---

Par délibération en date du 25 juin 2020, le Conseil Municipal a décidé de céder à la société SCI B&H représentée par Messieurs Stephan HARNIST et Nicolas BIHR, les gérants, sise 3 route vers la Mine à Wittelsheim le lot n°1.10 de la ZAE Amélie 1<sup>ère</sup> tranche cadastré section 26 n° 205/11 avec 28.23 ares.

La société y projette l'implantation d'un dépôt en complément de l'activité déjà exercée sur la zone Amélie (189/11 et 202/11) via la construction d'un bâtiment à usage de garage et de stockage de véhicules.

Le prix de cession définitif est fixé à 62 106 € nets vendeur (hors TVA et frais annexes à la transaction à la charge des acquéreurs), compte tenu du prix unitaire de 2 200 € l'are applicable à la transaction.



Le bureau de Mulhouse Alsace Agglomération (comité d'agrément) a exprimé un avis favorable au projet en date du 11 juin 2020.

Le permis de construire a été délivré en date du 23 février 2021.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **de préciser que le prix de cession définitif du lot 1.10 de la ZA AMÉLIE, 1<sup>ère</sup> tranche, parcelles section 26 n° 205 /11 avec 28.23 ares est de 62 106€ nets vendeur (hors TVA et frais annexes à la transaction à la charge de l'acquéreur),**
- **d'indiquer que l'acquéreur sera la SCI B&H représentée par Messieurs Stephan HARNIST et Nicolas BIHR, les gérants, sise 3 route vers la Mine à Wittelsheim, ou toute personne morale que l'acquéreur conviendrait de substituer,**
- **de concéder à la cession de rang au profit de tout établissement prêteur qui financera l'acquéreur eu égard au droit à la résolution inscrit en vue de garantir le respect du cahier des charges,**
- **de rappeler que le projet n'acceptera les logements de service à raison d'un seul par lot, à condition qu'il soit incorporé dans un bâtiment d'activités et exclusivement situé à l'étage de celui-ci,**
- **d'habiliter Monsieur le Maire à signer, pour le compte de la Ville, l'acte authentique de vente à intervenir dont les frais sont à la charge de l'acquéreurs.**

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

D A T E	Réception par le représentant de l'Etat .....
	Publication - Notification .....

Le Maire

Pour extrait conforme

Le Maire



Yves GOEPFERT

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MARS 2021**

**Point n° 10 : ZONE D'ACTIVITES AMELIE 1<sup>ère</sup> TRANCHE  
CESSION DU LOT 1.10 (SCI B&H)  
DELIBERATION DEFINITIVE  
ANNEXE**

**Rapporteur : Mme Marianne KNAPFEL-SCHWALLER, Adjointe au Maire**

20181  
11.047

**Commune de WITELSHEIM**

Section : 26 Lieudit : Rue de la Carbonate

Échelle : 1/1000



Hubert Ortlieb - Nicolas Prêtre  
31 av. Robert Schumann 53 rue Poincaré  
68000 - THANN 68700 - CERNAY  
03.89.37.05.24 03.89.39.98.39  
courriel : contact@geop.xyz

Dessin : 2018102\_PARCELLAIRE.dwg dessiné le 13/10/2020 par h.ortlieb@geop.xyz  
Ce document est la propriété de l'éditeur. Il ne peut être réutilisé sans autorisation.

Prospects des futures constructions



Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

**JEUDI 25 MARS 2021**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En salle Grassegert à Wittelsheim**

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

**Présents (27) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN (Point 1), M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAPFEL-SCHWALLER, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, M. Julien RIESEMANN, M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ (à partir du point 2), Mme Magalie DESTAILLEUR, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Marie-Thérèse JOGA, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU, M. Claude WEISS, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

**Membres absents ayant donné procuration (5 au point 1 ; 6 à partir du point 2) :**

Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE à Mme Pascale ZIMMERMANN (à partir du point 2)  
Mme Mauricette BENAZOUGUI à M. Julien RIESEMANN  
M. Frédéric KRZEMINSKI à M. Fabrice AMADORI  
Mme Rose-Marie BECK à Mme Valérie FOHRER  
M. Redouan DARKAOUI à Mme Marie-Thérèse JOGA  
M. Sébastien LACH à M. Jacques HOLDER

**Membres absents (1 au point 1 ; 0 à partir du point 2) :**

Mme Marie-Pierre HARTZ

---

**Point n° 11 : ZONE D'ACTIVITÉS AMÉLIE 2<sup>ème</sup> TRANCHE  
CESSION DU LOT 2.13 et 2.14 (TP DU RHIN)**

---

La société TP DU RHIN, représentée par Monsieur APAYDIN BILAL, sise 46 A rue de Sausheim 68110 ILLZACH s'est portée candidate à l'acquisition des lots 2.13 et 2.14 de la ZAE Amélie 2<sup>ème</sup> tranche cadastrés section 26 n° 231/11 avec 13.12 ares et 232/11 avec 11.63 ares soit une contenance totale de 24.75 ares.

La société y projette l'implantation d'une entreprise spécialisée dans les travaux de publics dont les activités principales sont le terrassement, les canalisations, les bordures, le Pavage, le dallage ou encore l'enrobé.

L'emprise du bâtiment est estimée à 826,20m<sup>2</sup> comprenant une répartition en 5 cellules distinctes ceci afin d'y loger l'ensemble des activités de ladite société.  
Aucun logement de service n'est prévu au projet de construction.

Le prix de cession définitif est fixé à 61 875 € nets vendeur (hors TVA et frais annexes à la transaction à la charge de l'acquéreur), compte tenu du prix unitaire de 2 500 € l'are applicable à la transaction.

Le bureau de Mulhouse Alsace Agglomération doit prochainement exprimer son avis quant à ce dossier au moyen de la réunion du comité d'agrément.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **de donner son accord pour la cession à Monsieur APAYDIN BILAL gérant de la société TP DU RHIN des lots 2.13 et 2.14 de la ZAE Amélie 2<sup>ème</sup> tranche dont les caractéristiques sont les suivantes :**
  - **Superficie : 24.75 ares cadastrés section 26 n° 231/11 (13.12 ares), 232/11 (11.63 ares),**
  - **Prix de cession global : 61 875€ nets vendeur, hors TVA et frais annexes à la charge de l'acquéreur,**
- **de solliciter l'avis de Mulhouse Alsace Agglomération quant à ce dossier au moyen de la réunion du comité d'agrément,**
- **de rappeler que le projet n'acceptera les logements de service à raison d'un seul par lot, à condition qu'il soit incorporé dans un bâtiment d'activités et exclusivement situés à l'étage de celui-ci,**
- **de concéder à la cession de rang au profit de tout établissement prêteur qui financera l'acquéreur eu égard au droit à la résolution inscrit en vue de garantir le respect du cahier des charges,**
- **de permettre de constituer une faculté de substitution d'une personne morale en cas de création de SCI,**
- **d'habiliter M. le Maire à signer la promesse de vente à intervenir pour le compte de la Ville aux prix et conditions susvisés, dont les frais sont à la charge de l'acquéreur.**

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

D A T E	Réception par le représentant de l'Etat .....
	Publication - Notification .....

Le Maire

**Pour extrait conforme**

**Le Maire**



**Yves GOEPFERT**

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MARS 2021**

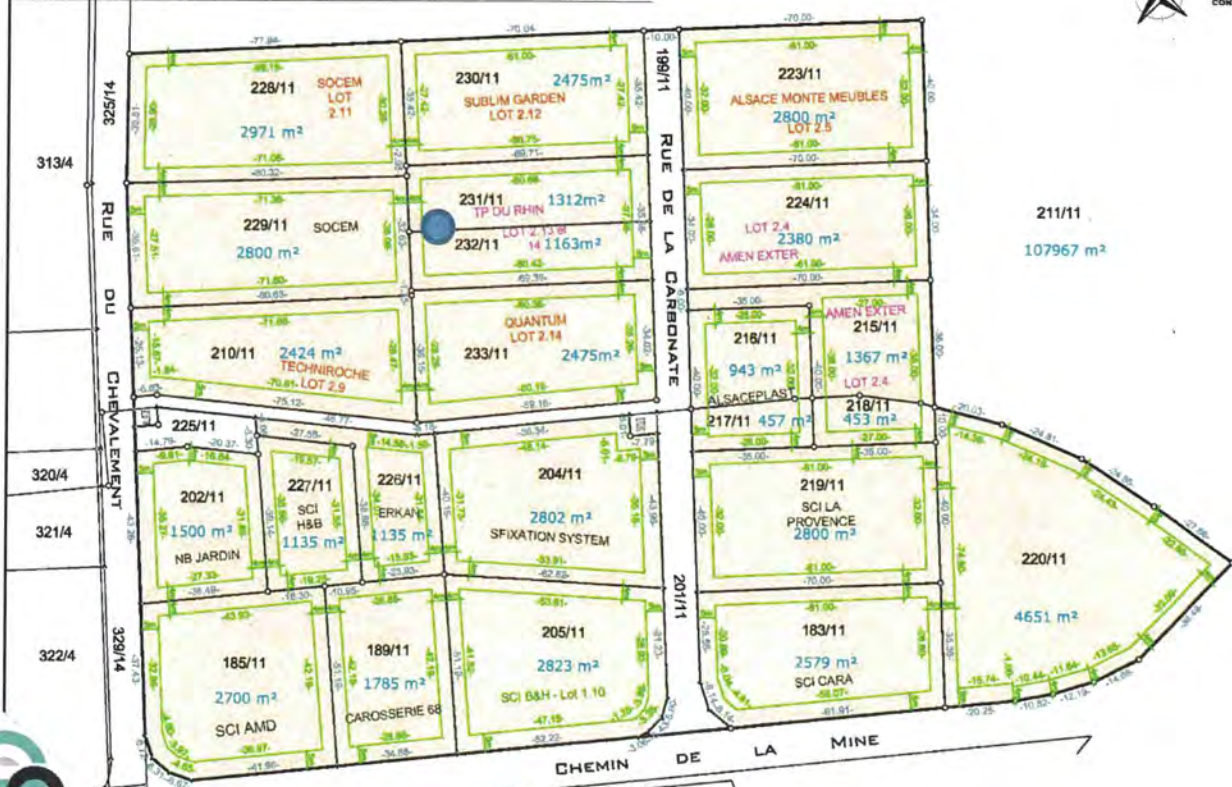
**Point n° 11 : ZONE D'ACTIVITÉS AMÉLIE 2<sup>ème</sup> TRANCHE  
CESSION DU LOT 2.13 et 2.14 (TP DU RHIN)**

**Rapporteur : Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, Adjointe au Maire**

20181  
11.047

**Commune de WITTELSHEIM**

Section : 26 Lieudit : Rue de la Carbonate  
Échelle : 1/1000



**GÉOP**  
GÉOMÈTRES-EXPERTS  
Hubert Orliob - Nicolas Prêtre  
31 av. Robert Schumann 53 rue Poincaré  
68000 - THANN 68700 - CERNAY  
03.89.37.05.24 03.89.39.98.39  
caurriel : contact@geop.xyz

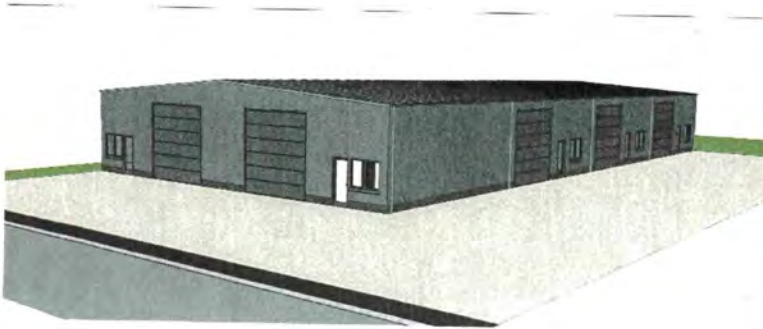
Dessin : 2018103\_PARCELLAIRE.svg émis le 15/10/2020 par a.broschier@geop.xyz.  
Ce document est à l'usage du client, il ne peut être utilisé ou reproduit sans autorisation.

Prospects des futures constructions

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MARS 2021**

**Point n° 11 : ZONE D'ACTIVITÉS AMÉLIE 2<sup>ème</sup> TRANCHE  
CESSION DU LOT 2.13 et 2.14 (TP DU RHIN)**

***Rapporteur : Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, Adjointe au Maire***

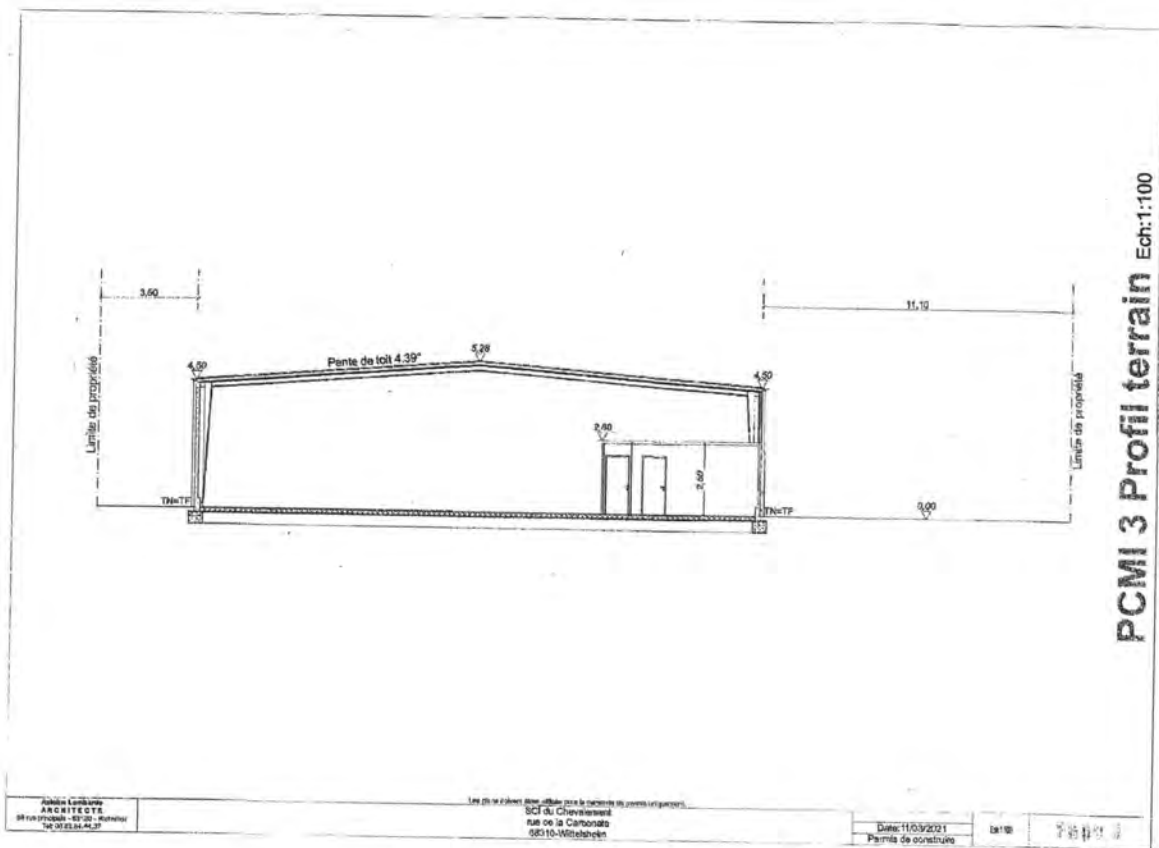


Rez de chaussée Ech:1:100, 1:150

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MARS 2021**

**Point n° 11 : ZONE D'ACTIVITÉS AMÉLIE 2<sup>ème</sup> TRANCHE  
CESSION DU LOT 2.13 et 2.14 (TP DU RHIN)**

**Rapporteur : Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, Adjointe au Maire**





Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM

**JEUDI 25 MARS 2021**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En salle Grassegert à Wittelsheim**

Conseillers élus : 33

Conseillers en fonction : 33

**Présents (27) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN (Point 1), M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, M. Julien RIESEMANN, M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ (à partir du point 2), Mme Magalie DESTAILLEUR, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Marie-Thérèse JOGA, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU, M. Claude WEISS, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

**Membres absents ayant donné procuration (5 au point 1 ; 6 à partir du point 2) :**

Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE à Mme Pascale ZIMMERMANN (à partir du point 2)  
Mme Mauricette BENAZOUGUI à M. Julien RIESEMANN  
M. Frédéric KRZEMINSKI à M. Fabrice AMADORI  
Mme Rose-Marie BECK à Mme Valérie FOHRER  
M. Redouan DARKAOUI à Mme Marie-Thérèse JOGA  
M. Sébastien LACH à M. Jacques HOLDER

**Membres absents (1 au point 1 ; 0 à partir du point 2) :**

Mme Marie-Pierre HARTZ

---

### **Point n° 12 : LOT DE CHASSE COMMUNAL N° 1 AGRÉMENT D'UN NOUVEAU SOCIÉTAIRE**

---

L'agrément d'un nouveau sociétaire est demandé par le président de l'association locataire du lot de chasse communal n° 1 (Association des chasseurs de la Vallée de la Thur).

Compte-tenu de la superficie du lot (633 ha) et conformément à l'article 20.2 du Cahier des Charges des Chasses Communales 2015-2024, neuf sociétaires sont autorisés. M. Jean-François MANN, Président de l'Association de Chasse de la Vallée de la Thur, souhaite obtenir l'agrément d'un nouveau sociétaire :

M. Eric KRITTER, domicilié 4 chemin du Wanneboden 68130 OBERMORSCHWILLER

Le nombre total de sociétaires serait ainsi porté à neuf.



Les pièces requises conformément à l'article 6.2 du Cahier des Charges des Chasses Communales 2015 - 2024 ont été transmises. Tous les sociétaires sont domiciliés à moins de 100 km du territoire de chasse.

**Le Conseil Municipal, par 31 voix pour et 1 voix contre, M. Thierry KILKA ne prenant pas part au vote, décide d'agréer le nouveau sociétaire susvisé.**

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

A T E	Réception par le représentant de l'Etat .....
	Publication - Notification .....

Le Maire

**Pour extrait conforme**



**Le Maire**

**Yves GOEPFERT**



Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM

**JEUDI 25 MARS 2021**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En salle Grassegert à Wittelsheim**

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

### **Présents (27) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN (Point 1), M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, M. Julien RIESEMANN, M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ (à partir du point 2), Mme Magalie DESTAILLEUR, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Marie-Thérèse JOGA, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU, M. Claude WEISS, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

### **Membres absents ayant donné procuration (5 au point 1 ; 6 à partir du point 2) :**

Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE à Mme Pascale ZIMMERMANN (à partir du point 2)  
Mme Mauricette BENAZOUGUI à M. Julien RIESEMANN  
M. Frédéric KRZEMINSKI à M. Fabrice AMADORI  
Mme Rose-Marie BECK à Mme Valérie FOHRER  
M. Redouan DARKAOUI à Mme Marie-Thérèse JOGA  
M. Sébastien LACH à M. Jacques HOLDER

### **Membres absents (1 au point 1 ; 0 à partir du point 2) :**

Mme Marie-Pierre HARTZ

---

## **Point n° 13 : HOHMATTEN : DIAGNOSTIC ET PRINCIPES D'AMENAGEMENT**

---

### **1) Contexte**

Le secteur « *Hohmatten* » se situe directement au Nord du cœur historique de Wittelsheim, entre les rues de Staffelfelden, d'Ensisheim et la RD2. Jusqu'à présent, seules les bordures de ces voies routières ont été urbanisées. Récemment, la pression foncière s'est accrue sur le site de près de 7 ha notamment grâce à l'implantation de l'entreprise Euro Information Services à l'extrémité Nord. Également, une résidence autonomie pour personnes âgées à l'arrière du cimetière et un petit lotissement privé depuis une dent creuse le long de la rue d'Ensisheim sont prévus à court terme. Un cours d'eau traverse le site d'Ouest en Est, séparant terrains à vocation d'activités au Nord, de ceux à vocation résidentielle mixte au Sud.

La commune souhaiterait planifier l'aménagement du cœur du secteur, pour mieux en maîtriser le devenir à moyen terme. Elle caresse l'ambition d'une labellisation type écoquartier, tout du moins d'en faire une opération pilote. Au-delà des contraintes

réglementaires usuelles, de nombreux enjeux sont soulevés : mixité sociale et générationnelle, qualité environnementale, renforcement des mobilités douces, attractivité du centre ancien, services, insertion architecturale et paysagère (cône de vue vers le massif des Vosges, « esprit minier »), etc.

Par délibération en date du 12 mai 2016, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'adhésion de la commune de Wittelsheim auprès de l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM). Celle-ci est un lieu privilégié de réflexion sur l'aménagement et le devenir des collectivités du Sud Alsace. Elle constitue également un outil de coordination des initiatives émanant des différents pouvoirs publics composant ce territoire. Les missions réalisées en partenariat avec ses membres, et plus spécialement avec la Commune de Wittelsheim, s'inscrivent dans un programme triennal, décliné sous la forme d'un programme mutualisé annuel.

La commune souhaite donc confier à l'AURM d'une part puis à la SPL CITIVIA d'autre part (qui exécute l'ensemble des opérations, en complément des prestations produites par l'AURM) une mission consistant en la réalisation d'un diagnostic et des grands principes d'aménagement du secteur.

## **2) Objectifs et périmètre d'intervention**

La mission a pour objectifs de :

- Préciser les orientations d'aménagement et la programmation du secteur Hohmatten ;
- Elaborer des scénarios d'aménagement, pour formaliser les formes urbaines possibles ;
- Clarifier et proposer un cadre opérationnel pertinent d'un point de vue juridique et financier, pour maîtriser l'avenir du site dans le temps.

Le périmètre d'étude élargi est délimité sur le plan présenté en annexe.

## **3) Méthode**

La mission est prévue en 3 étapes, dont les tâches sont réparties entre Citivia (en bleu) et l'Agence (noir non gras). En vert, les tâches communes menées par Citivia et l'Aurm conjointement. La proportion de répartition des tâches est indiquée après chaque titre.

### A. Orientations d'aménagement & Programmation (65% AURM, 35% Citivia)

- a. Réunion de lancement avec le comité de pilotage.
- b. Diagnostic de terrain « en marchant » (accompagnement par élus et techniciens possible) ;
- c. Collecte des données techniques auprès des techniciens de la commune (entretiens possibles), et par recherches documentaires ;
- d. Elaboration d'un diagnostic urbanistique traitant d'une large gamme de sujets, tels que la mobilité, l'environnement, les contraintes réglementaires ou les enjeux patrimoniaux et fonciers...
- e. Formulation d'orientations d'aménagement ;
- f. Production d'une étude de marché (logements) afin d'élaborer une proposition de programmation sur le secteur d'aménagement ;
- g. Présentation en comité de pilotage.

### B. Scénarios (70% AURM, 30% Citivia)

- a. Modélisation schématique du site en 3D ;
- b. Elaboration de 2 à 3 scénarios d'aménagement sur la base des orientations et de la programmation validées à l'étape précédente (plan et coupes schématiques, schémas explicatifs, insertion 3D schématique) ;
- c. Calibrage des scénarios d'aménagement selon la proposition de programmation ;
- d. Atelier de travail avec les services de la ville ;
- e. Présentation en comité de pilotage.

### C. Cadre opérationnel (20% AURM, 80% Citivia)

- a. Adaptation du scénario préférentiel choisi ;
- b. Proposition du ou des cadres juridiques opérationnels adaptés ;
- c. Production de bilans financiers prévisionnels (produits, charges) ;
- d. Identification des procédures pré-opérationnelles (urbaines, foncières et environnementales) à mettre en œuvre ;
- e. Calendrier prévisionnel de la phase pré-opérationnelle (procédures) ;
- f. Identification des labellisations possibles ;
- g. Présentation en comité de pilotage ;
- h. Elaboration du document final.

Chaque étape est présentée sous forme de diaporama commenté envoyé en amont des réunions du comité de pilotage.

#### 4) Planning prévisionnel

- Echéance : Décembre 2021  
 Planning détaillé :

Etape	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
Orientations & Programmation								
Copil			X					
Scénarios								
Copil						X		
Cadre opérationnel								
Copil								X

#### 5) Conditions financières

##### a. AURM

La Commune de Wittelsheim s'engage à apporter une contribution financière de 14.000 € au titre de l'année 2021 pour l'ensemble des missions mentionnées dans l'article 1 au projet de convention annexé.

La participation financière fera l'objet de deux versements sur la base de deux appels à contribution qui seront adressés par l'Agence à la Commune de Wittelsheim :

- 50% à la signature de la convention,
- 50% à l'achèvement de la mission, soit à la validation de l'esquisse à la suite de la séance du Conseil Municipal.

##### b. CITIVIA

Le prix global de la prestation de services est fixé à 18 465,60 € TTC.

La rémunération de la mission d'étude sera soumise au taux de TVA en vigueur.

La rémunération sera versée comme suit :

- 20% de la rémunération, à la commande
- 20 % de la rémunération, à l'achèvement du volet 1
- 20 % de la rémunération à l'achèvement du volet 2
- 40 % de la rémunération à l'achèvement du volet 2

**Le Conseil Municipal, par 32 voix pour et 1 voix contre, décide :**

- **d'émettre un accord de principe quant à la planification de l'aménagement du cœur du secteur du « Hohmatten » via notamment un projet de réalisation d'un écoquartier comme précisé sur le plan présenté en annexe,**
- **de charger l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM) et la SPL CITIVIA de la coproduction d'une étude diagnostic et des principes d'aménagement,**
- **de permettre au maire la signature d'une convention avec l'AURM au montant de 14 000€,**
- **de permettre au maire la signature d'une convention avec la SPL CITIVIA au montant de 18 465.60€ TTC,**
- **de prévoir les différentes dépenses se rapportant à ces études au BP 2021, chapitre 20 / 824 - 2031 - P21.13V - 62UD.**

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

D A T E	Reception (par le représentant de l'Etat) .....
	Publication - Notification .....

Le Maire

**Pour extrait conforme**



**Le Maire**

**Yves GOEPFERT**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 MARS 2021**

**Point n° 13 : HOHMATTEN : DIAGNOSTIC ET PRINCIPES  
D'AMENAGEMENT**

**ANNEXE**

**Rapporteur : M. Pierre WILLEMANN, adjoint au maire**



*Périmètre d'étude en pointillés, périmètre de projet en trait plein (Source : Open Street Map)*



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 MARS 2021**

---

**Point n° 13 : HOHMATTEN : DIAGNOSTIC ET PRINCIPES  
D'AMENAGEMENT**

**ANNEXE**

---

**Rapporteur : M. Pierre WILLEMANN, adjoint au maire**

**CONVENTION ANNUELLE ANNEE 2021**

**ENTRE**



**L'AGENCE D'URBANISME  
DE LA REGION MULHOUSIENNE**



**LA VILLE DE WITTELSHEIM**

et



La Commune de Wittelsheim, 2 rue d'Ensisheim à Wittelsheim, représentée par Monsieur Yves Goepfert, Maire

Ci-après dénommée « la commune de Wittelsheim ».

Et

L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM), association sans but lucratif, régie par les articles 21 à 79 du Code Civil Local, inscrite au Registre des Associations tenu par le Tribunal d'Instance de Mulhouse, volume 64 folio 20, ayant son siège 33 Avenue de Colmar à Mulhouse, représentée par son Président, Monsieur Jean Rottner, agissant en vertu des statuts,

Ci-après dénommée « l'Agence ».

Exposent ce qui suit :

### **Préambule :**

Par délibération en date du 12 mai 2016, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'adhésion de la commune de Wittelsheim auprès de l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM).

Celle-ci est un lieu privilégié de réflexion sur l'aménagement et le devenir des collectivités du Sud Alsace. Elle constitue également un outil de coordination des initiatives émanant des différents pouvoirs publics composant ce territoire. Les missions réalisées en partenariat avec ses membres, et plus spécialement avec la Commune de Wittelsheim, s'inscrivent dans un programme triennal, décliné sous la forme d'un programme mutualisé annuel.

La présente convention, destinée à préciser les modalités de la collaboration entre la Commune de Wittelsheim et l'Agence, est conclue en application de l'article 10 de la Loi du 12 avril 2000 complétée par le décret n°2001-495 du 6 juin 2001.

La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a conforté les missions des agences d'urbanisme.

« (...) Ces agences d'ingénierie partenariale ont notamment pour missions :

- 1- De suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;
- 2- De participer à la définition des politiques d'aménagement de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;
- 3- De préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
- 4- De contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;
- 5- D'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines. » (cf. article L121-3 du code de l'urbanisme) ».

### **ARTICLE 1 – Objet de la convention :**

L'Agence assume les fonctions et missions permanentes suivantes :

- évaluation des effets des politiques publiques
- conception de politiques d'agglomération
- assistance technique aux collectivités
- contribution à l'élaboration d'une stratégie de développement pour les territoires partenaires.

Participant au financement du programme mutualisé de l'Agence, pour l'ensemble des actions qui s'y trouvent décrites, la commune de Wittelsheim est plus particulièrement intéressée par une mission relative au diagnostic et aux principes d'aménagement du site Hohmatten à Wittelsheim. Cette mission, en coproduction avec Citivia, comprend trois étapes :

1. Orientations d'aménagement & Programmation
2. Scénarios
3. Cadre opérationnel

A noter qu'une note de cadrage est produite en début de mission.

**IMPORTANT :** La convention inclut également l'accès aux missions permanentes de l'Agence, à savoir, la documentation, la communication et les expertises transversales (rubrique I du programme partenarial) : expertises à la demande, les Matinales, le dialogue inter-territoire Sud Alsace....

#### **ARTICLE 2 – Conditions financières :**

La Commune de Wittelsheim s'engage à apporter une contribution financière de : 14.000 € (quatorze mille euros) au titre de l'année 2021 pour l'ensemble des missions mentionnées dans l'article 1.

La participation financière fera l'objet de deux versements sur la base de deux appels à contribution qui seront adressés par l'Agence à la Commune de Wittelsheim :

- 50% à la signature de la convention,
- 50% à l'achèvement de la mission, soit à la validation de l'esquisse à la suite de la séance du Conseil Municipal.

L'utilisation de la subvention à des fins autres que celles qui sont définies par la présente convention entraînera l'annulation et le remboursement de la subvention accordée.

Conformément à la réglementation en vigueur, et notamment l'article 10 de la Loi du 12 avril 2000 complétée par le décret 2001-495 du 6 juin 2001, l'Agence sera soumise au contrôle de la Commune de Wittelsheim. L'Agence lui adressera tous ses documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la présente convention.

#### **ARTICLE 3 – Evaluation :**

L'Agence établira un compte rendu annuel de ses activités, qui fera l'objet d'une concertation avec la commune de Wittelsheim et servira de base à l'établissement des programmes annuels d'actions.

#### **ARTICLE 4 – Durée**

La présente convention est conclue pour l'année 2021.

Si l'une des parties souhaite y mettre fin, elle devra avertir l'autre partie trois mois avant l'expiration de la période annuelle en cours. Les modalités de remboursement de la fraction de subvention non utilisée, seront fixées d'un commun accord entre les parties, à défaut d'accord, à dire d'expert.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2021

Pour la Commune de Wittelsheim

Pour l'Agence d'Urbanisme  
de la Région Mulhousienne

Yves Goepfert

Jean Rottner

Maire

Président

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 MARS 2021**

---

**Point n° 13 : HOHMATTEN : DIAGNOSTIC ET PRINCIPES  
D'AMENAGEMENT**

**ANNEXE**

---

**Rapporteur : M. Pierre WILLEMANN, adjoint au maire**



**MARCHE DE PRESTATION DE SERVICES**  
**Étude secteur Hohmatten - WITTELSHEIM**

Acte d'engagement  
Valant Cahier des Clauses Particulières

Février 2021

ENTRE LES SOUSSIGNES:

Commune de Wittelsheim, représentée par Monsieur Yves GOEPFERT, Maire,

Ci-après dénommée  
« **Le Maître d'Ouvrage** »

ET :

CITIVIA SPL, Société Anonyme au capital de €, ayant son siège social 5 Rue Lefebvre - 68100 MULHOUSE, immatriculée sous le N° ..... au RCS de Mulhouse, représentée par Monsieur Stephan MUZIKA, Directeur Général, nommé par le Conseil d'Administration du 09 Janvier 2014

Ci-après dénommée  
« **CITIVIA** » ou "le prestataire"

IL A ETE EXPOSE PUIS CONVENU CE QUI SUIT :

## PREAMBULE

Le secteur Hohmatten se situe directement au Nord du cœur historique de Wittelsheim, entre les rues de Staffelfelden, d'Ensisheim et la RD2. Jusqu'à présent, seules les bordures de ces voies routières ont été urbanisées. Récemment, la pression foncière s'est accrue sur le site de près de 7 ha. Un Super U et l'entreprise Euro Information Services se sont implantés à l'extrémité Nord. Une résidence autonomie pour personnes âgées à l'arrière du cimetière et un petit lotissement privé depuis une dent creuse le long de la rue d'Ensisheim sont prévus à court terme. Un cours d'eau traverse le site d'Ouest en Est, séparant terrains à vocation d'activités au Nord, de ceux à vocation résidentielle mixte au Sud.

La commune souhaiterait planifier l'aménagement du cœur du secteur, pour mieux en maîtriser le devenir à moyen terme. Elle envisage une labellisation type écoquartier, tout du moins d'en faire une opération pilote. Au-delà des contraintes réglementaires usuelles, de nombreux enjeux sont soulevés : mixité sociale et générationnelle, qualité environnementale, renforcement des mobilités douces, attractivité du centre ancien, services, insertion architecturale et paysagère.

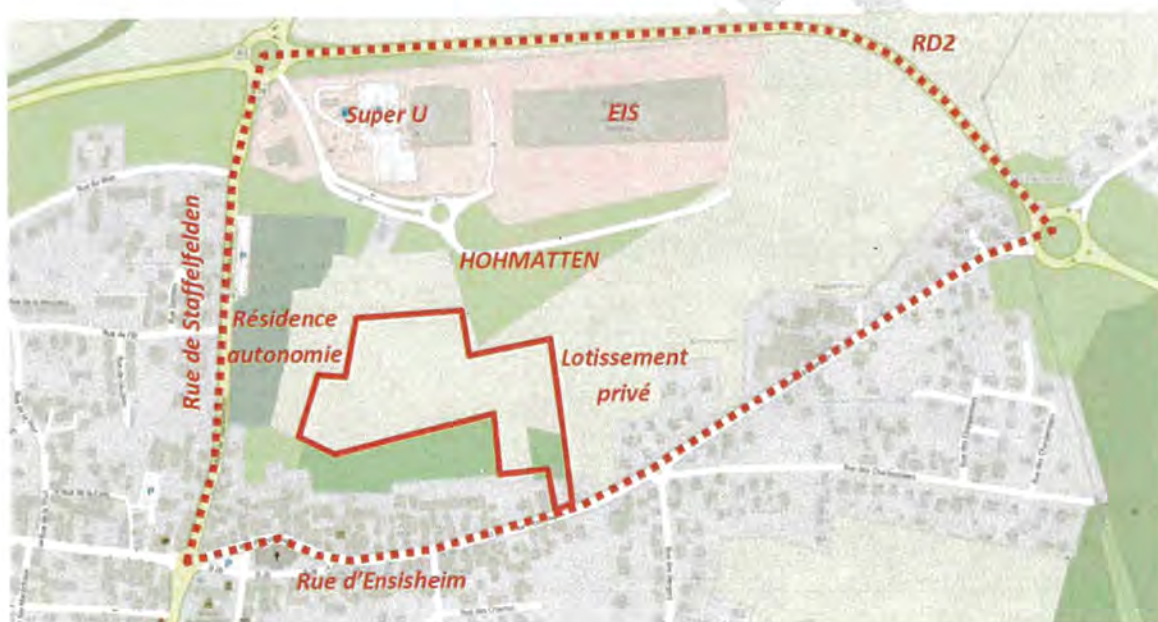
**CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

## 1 - OBJET DU MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICES

Le présent marché de prestations de services - complémentaire des missions menées par l'AURM sur le même sujet - a pour objectifs de :

- Préciser les orientations d'aménagement et la programmation du secteur Hohmatten ;
- Elaborer des scénarios d'aménagement, pour formaliser les formes urbaines possibles ;
- Clarifier et proposer un cadre opérationnel pertinent d'un point de vue juridique et financier, pour maîtriser l'avenir du site dans le temps.

Le périmètre d'étude correspond à celui délimité sur le plan ci-dessous (pointillé rouge). Le périmètre de projet correspond sommairement au cœur du périmètre d'étude (trait plein rouge).



Périmètre d'étude en pointillé, périmètre de projet en trait plein. (Source : Open Street Map)

## 1BIS - PIÈCES CONSTITUTIVES

Le présent marché est constitué des documents contractuels suivants, par ordre de priorité :

- Le présent acte d'engagement valant cahier des clauses particulières
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Fournitures Courantes et Services (arrêté du 19 janvier 2009).

## 2 - MISSIONS DU PRESTATAIRE DE SERVICES

La mission du prestataire consistera en l'étude de faisabilité sur les périmètres désignés à l'article 1 du présent contrat.

CITIVIA exécute l'ensemble des opérations ci-dessous détaillées, en complément des prestations produites par l'AURM :

### **2.1 Volet 1 - Orientations d'aménagement et programmation**

- /// Réunion de lancement avec le comité de pilotage
- /// Participation au diagnostic en marchant
- /// Collecte de données foncières auprès des services de la commune
- /// Production d'une étude de marché (logements)
- /// Présentation en comité de pilotage

Cette phase se conclut par un rapport d'étape permettant de :

- préciser la programmation en logements du futur quartier à développer sur le périmètre de projet (types, prix du foncier, prix de sortie, rythme de commercialisation...)
- identifier les propriétaires des fonciers d'assise du projet.

### **2.2 Volet 2 - Scénarios d'aménagement**

Suite à la validation de la phase de diagnostic, des scénarios d'aménagement seront proposés par l'AURM en lien avec CITIVIA :

- /// Calibrage des scénarios selon la programmation proposée au volet 1
- /// Participation à un atelier de travail avec les services de la ville
- /// Présentation en comité de pilotage

### **2.3 Volet 3 - Cadre opérationnel (sur le périmètre de projet)**

Suite au choix d'un scénario, CITIVIA produira le cadre opérationnel de réalisation du futur quartier :

- /// Proposition du cadre juridique opérationnel adapté
- /// Productions de bilans financiers prévisionnels sur le périmètre de projet (produits/charges - sur la base de ratios pour les VRD et espaces publics)
- /// Identification des procédures pré-opérationnelles à mettre en œuvre sur le périmètre de projet
- /// Calendrier prévisionnel de la phase pré-opérationnelle.
- /// Identification des labellisations possibles (écoquartier)
- /// Présentation en comité de pilotage.

## **3 - OBLIGATIONS, RESPONSABILITES ET GARANTIES DU PRESTATAIRE DE SERVICES**

Le prestataire s'engage à fournir, exécuter et mener à bonne fin la mission qui lui est confiée, en conformité avec les termes, les exigences et les conditions du présent contrat. Il s'engage à appliquer constamment les règles professionnelles les plus rigoureuses et à apporter tous ses soins et la plus grande diligence à l'exécution de la mission qui lui est confiée.

Le prestataire s'engage :

- /// À respecter les termes du contrat
- /// À tenir la ville de Wittelsheim régulièrement informée de l'avancement de sa mission

#### 4 - OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DU MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage mettra à la disposition du prestataire, tous documents ou informations nécessaires à l'accomplissement des missions qui lui sont confiées.

Il associera étroitement et systématiquement le prestataire à ses réflexions et échanges relatifs à l'étude.

#### 5 - DUREE DU MARCHÉ

Le présent marché est conclu pour une durée de 8 mois à compter de sa notification, sous réserve des délais de validation du Maître d'Ouvrage.  
Toute modification de la durée du marché donnera lieu à l'établissement d'un avenant.

#### 6 - PRIX - REGLEMENT

Le prix du marché correspondant aux missions effectuées par le prestataire ainsi que les modalités de règlement des comptes sont fixés dans les conditions suivantes :

##### 6-1 - Rémunération

Le prix global de la prestation de services est fixé à :

Montant HT :	15 388,00 €
TVA à 20 %	3 077,60 €
Montant TTC :	18 465,60 €

- La rémunération de la mission d'étude sera soumise au taux de TVA en vigueur.
- La rémunération sera versée comme suit :
  - 20% de la rémunération, à la commande
  - 20 % de la rémunération, à l'achèvement du volet 1
  - 20 % de la rémunération à l'achèvement du volet 2
  - 40 % de la rémunération à l'achèvement du volet 2

**Ce prix s'entend ferme et non révisable.**

##### 6-2 - Facturations - stipulations générales

Les sommes dues au prestataire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le



taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Le propriétaire se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Ouvert au nom de : CITIVIA SPL  
Pour les prestations suivantes : Voir chapitre 1  
Domiciliation :  
Code banque :

#### 7 - RESILIATION DU MARCHE

Les stipulations du C.C.A.G.-F.C.S., relatives à la résiliation du marché, sont applicables.

#### ARTICLE 8 - LITIGES

Tout litige survenant à l'occasion de l'application de la présente convention sera du ressort du Tribunal Administratif de Strasbourg.  
Toutefois, les parties s'engagent à rechercher un règlement amiable du litige avant toute saisine du tribunal et à soumettre le cas échéant leur différend à M. le Préfet du Haut-Rhin.

Fait à MULHOUSE, le ..... 2021

En deux exemplaires originaux dont un pour la Ville et un pour CITIVIA SPL.

Pour la Ville de Wittelsheim  
Le Maire  
M. Yves GOEPFERT

Pour CITIVIA SPL,  
Le Directeur Général  
M. Stephan MUZIKA



Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM

**JEUDI 25 MARS 2021**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En salle Grassegert à Wittelsheim**

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

### **Présents (27) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN (Point 1), M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, M. Julien RIESEMANN, M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ (à partir du point 2), Mme Magalie DESTAILLEUR, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Marie-Thérèse JOGA, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU, M. Claude WEISS, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

### **Membres absents ayant donné procuration (5 au point 1 ; 6 à partir du point 2) :**

Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE à Mme Pascale ZIMMERMANN (à partir du point 2)  
Mme Mauricette BENAZOUGUI à M. Julien RIESEMANN  
M. Frédéric KRZEMINSKI à M. Fabrice AMADORI  
Mme Rose-Marie BECK à Mme Valérie FOHRER  
M. Redouan DARKAOUI à Mme Marie-Thérèse JOGA  
M. Sébastien LACH à M. Jacques HOLDER

### **Membres absents (1 au point 1 ; 0 à partir du point 2) :**

Mme Marie-Pierre HARTZ

---

## **Point n° 14 : DEMANDE DE DISTRACTION ET D'APPLICATION DU REGIME FORESTIER**

---

L'Office National des Forêts (ONF) est l'interlocuteur privilégié des communes forestières. En France, une commune sur trois est propriétaire de forêt. Partenaire privilégié des communes forestières, l'ONF œuvre à la gestion durable des forêts des collectivités dans le cadre de l'application du régime forestier et propose des prestations et services sur-mesure.

Au profit des communes forestières, l'ONF met en œuvre le régime forestier, ensemble de principes visant à assurer la gestion et la conservation de la forêt. Dans le cadre cette mission de service public, l'ONF intervient dans différents champs d'action.

### **La préservation du patrimoine forestier**

L'ONF assure la surveillance de l'intégrité foncière du domaine forestier, la conservation des ouvrages et la protection des peuplements forestiers et des milieux naturels ainsi que la gestion de la faune sauvage et de la chasse. À cette surveillance générale, s'ajoute

l'exercice des pouvoirs de police judiciaire permettant de prévenir ou réprimer les auteurs d'infraction portant atteinte ou susceptibles de porter atteinte au patrimoine forestier de la collectivité. Dans les zones les plus exposées, l'ONF exerce une surveillance spécifique contre les incendies.

### **L'aménagement forestier**

L'aménagement forestier est le document de gestion socle de la gestion durable des forêts communales. Il s'attache à concilier différents enjeux : les orientations de gestion définies par la collectivité, ses contraintes budgétaires, les attentes des usagers (promenade, chasse, sport...) et les impératifs de protection de l'environnement (prévention des incendies, risques naturels et préservation de la biodiversité).

L'ONF assure l'élaboration et la mise en œuvre de l'aménagement forestier en partenariat étroit avec la collectivité propriétaire. Sur la base des objectifs fixés par la commune, l'ONF propose un programme annuel de travaux et de coupes (*Cf délibération du Conseil Municipal du 17/12/2020*)

### **La vente de bois**

La récolte des bois répond aux orientations définies par l'aménagement forestier et aux besoins du marché. Une fois la destination des coupes (bois d'œuvre, bois énergie...), le type d'offre (bois sur pied, bois façonné...) et le mode de commercialisation (contrat d'approvisionnement, vente publique...) définis par les communes forestières, plusieurs tâches incombent à l'ONF :

- La désignation des arbres à couper conformément aux guides de sylviculture en vigueur
- L'organisation de la commercialisation des bois
- La vente des bois
- La surveillance des coupes afin de veiller au respect de la propriété forestière et des clauses des ventes.

Les forestiers prennent en compte la nécessité sylvicole lors des coupes. Toute opération est anticipée de façon à respecter au mieux le cycle naturel des forêts.

**Pour mener à bien l'ensemble de ces principes de bonne gestion, la ville se doit de faire appliquer le régime forestier à ses parcelles forestières dont elle souhaite confier la gestion à l'ONF. Ces parcelles dont la ville est le propriétaire ont été principalement acquises aux MDPA.**

**Faisant suite à un échange avec l'ONF, il est apparu que certaines parcelles forestières communales ne bénéficient pas à ce jour du régime forestier et que d'autres en revanche méritaient d'être distraites de ce même régime.**

**Le plan présenté en annexe et résumé ci-dessous fait mention des parcelles forestières actuelles de la forêt communale de Wittelsheim relevant du régime forestier, ainsi que les zones définies pour application ou distraction du régime forestier.**

## APPLICATION DU REGIME FORESTIER

COMMUNES	APPLICATION	SECTION	PARCELLE	CONTENANCE
WITTELSH	APPLI	36	86	121784
WITTELSH	APPLI	37	147	90333
WITTELSH	APPLI	37	149	89861
WITTELSH	APPLI	37	151	90235
WITTELSH	APPLI	37	153	84229
WITTELSH	APPLI	36	87	5447
HAERTLE				481889
WITTELSH	APPLI	21	285	5133
WITTELSH	APPLI	21	286	6785
WITTELSH	APPLI	21	300	7743
STEP				19661
WITTELSH	APPLI	20	75	863
WITTELSH	APPLI	20	513	2409
WITTELSH	APPLI	20	619	553
WITTELSH	APPLI	21	68	2843
WITTELSH	APPLI	21	69	2484
WITTELSH	APPLI	21	70	1964
COMMUNES	APPLICATION	SECTION	PARCELLE	CONTENANCE
WITTELSH	APPLI	21	71	1982
SNCF				13098
WITTELSH	APPLI	32	335	33142
LANGHURST				33142
WITTELSH	APPLI	46	1	957
RUE REININGUE				957
WITTELSH	APPLI	23	4	22377
WITTELSH	APPLI	23	6	7971
WITTELSH	APPLI	23	8	262577
WITTELSH	APPLI	23	25	168
WITTELSH	APPLI	23	33	2300
WITTELSH	APPLI	23	40	91701
WITTELSH	APPLI	23	42	236143
WITTELSH	APPLI	23	45	25573
WITTELSH	APPLI	23	47	218520
WITTELSH	APPLI	24	9	63608
WITTELSH	APPLI	24	34	35016
WITTELSH	APPLI	24	36	10614
WITTELSH	APPLI	24	40	1549
WITTELSH	APPLI	24	46	1382
WITTELSH	APPLI	24	47	523
WITTELSH	APPLI	24	52	1785
WITTELSH	APPLI	24	53	527
WITTELSH	APPLI	24	110	39602
WITTELSH	APPLI	25	8	565378
WITTELSH	APPLI	25	22	22683
WITTELSH	APPLI	25	23	481
WITTELSH	APPLI	25	27	4968
WITTELSH	APPLI	25	46	150949

ROTHSCHEUER

1766395

TOTAL GENERAL FORET A FAIRE  
APPLIQUER AU REGIME FORESTIER231 ha 51 a 42  
ca**DISTRACTION DU REGIME FORESTIER**

Par ailleurs deux parcelles forestières (formant trois parcelles cadastrales) actuellement soumises au régime forestier ne portent plus aucun boisement et sont considérées comme agricoles. Elles n'ont plus vocation à rester dans le régime forestier et doivent donc faire l'objet d'une distraction en ce sens.

COMMUNES	DISTRACTION	SECTION	PARCELLE	CONTENANCE
WITTELSH	DISTR	25	25	24896
WITTELSH	DISTR	25	1	90358
WITTELSH	DISTR	24	13	89978
MOOS				205232
TOTAL GENERAL FORET A DISTRAIRE				20ha 52a 32ca

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **d'approuver la liste des parcelles à appliquer et à distraire du régime forestier,**
- **de proposer à M. le préfet du Haut-Rhin l'application du régime forestier aux parcelles ci-dessus définies d'une contenance totale de 231ha 51a 42ca, classées en zone N au Plan Local d'Urbanisme,**
- **de solliciter auprès de M. le préfet du Haut-Rhin la distraction du régime forestier des parcelles ci-dessus définies d'une contenance totale de 20ha 52a 32ca, classées en zone N au Plan Local d'Urbanisme,**
- **de charger l'Office National des Forêts de déposer auprès des services de la Préfecture en vue de la prise d'un arrêté de distraction du régime forestier et d'un arrêté portant application du régime forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier,**
- **d'autoriser le Maire (ou à défaut en cas d'empêchement l'un quelconque de ses adjoints) à signer tous documents et actes relatifs à ce projet.**

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

le représentant de l'Etat ..... 29 MARS 2021

l'adjoint ..... 26 MARS 2021

Le Maire



*Thierry Rauber*

**POUR LE MAIRE**  
l'Adjoint délégué  
**Thierry RAUBER**

Pour extrait conforme

Le Maire



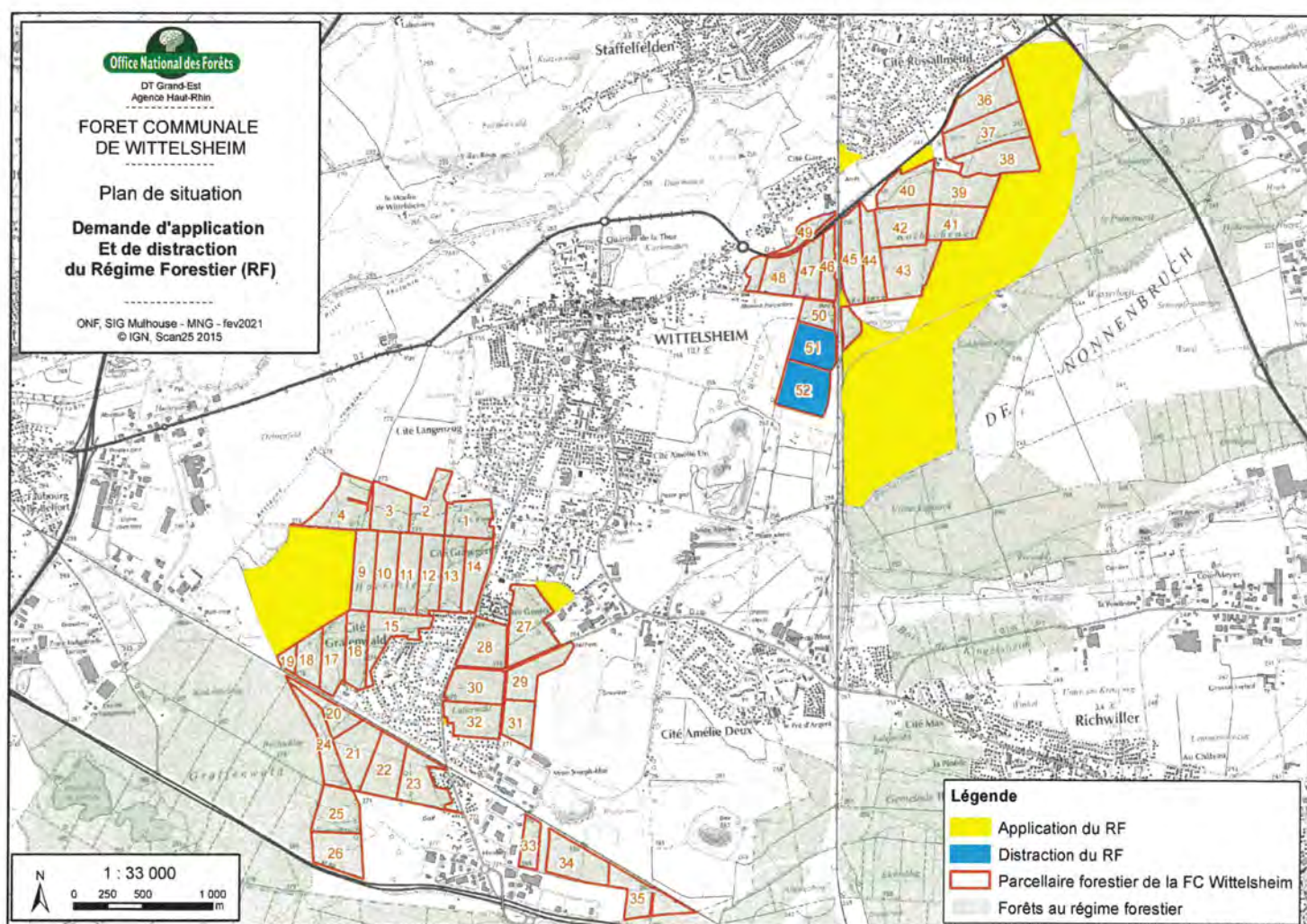
*Yves Goepfert*

**Yves GOEPFERT**

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MARS 2021**

**Point n° 14 : DEMANDE DE DISTRACTION ET D'APPLICATION  
DU REGIME FORESTIER**

**Rapporteur : M. Pierre WILLEMANN, Adjoint au Maire**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

**JEUDI 25 MARS 2021**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En salle Grassegert à Wittelsheim**

Conseillers élus : 33

Conseillers en fonction : 33

**Présents (27) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN (Point 1), M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, M. Julien RIESEMANN, M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ (à partir du point 2), Mme Magalie DESTAILLEUR, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Marie-Thérèse JOGA, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU, M. Claude WEISS, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

**Membres absents ayant donné procuration (5 au point 1 ; 6 à partir du point 2) :**

Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE à Mme Pascale ZIMMERMANN (à partir du point 2)  
Mme Mauricette BENAZOUGUI à M. Julien RIESEMANN  
M. Frédéric KRZEMINSKI à M. Fabrice AMADORI  
Mme Rose-Marie BECK à Mme Valérie FOHRER  
M. Redouan DARKAOUI à Mme Marie-Thérèse JOGA  
M. Sébastien LACH à M. Jacques HOLDER

**Membres absents (1 au point 1 ; 0 à partir du point 2) :**

Mme Marie-Pierre HARTZ

---

**Point n° 15 : PROGRAMMATION 2021 DU CONTRAT DE VILLE**

---

La programmation 2021 du contrat de ville comprend 28 actions réparties en 3 thématiques : « emploi et développement économique » ; « éducation et réussite éducative » ; « citoyenneté, prévention de la délinquance ».

<b>Programmation Contrat de Ville / Thématique</b>	<b>Année 2020</b>	<b>Proposition 2021</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Emploi et Développement économique – 4 actions</li></ul>	45 200€	45 200 €
<ul style="list-style-type: none"><li>• Citoyenneté et prévention de la délinquance – 6 actions</li></ul>	38 000 €	38 000 €

• Education et Réussite Educative - 18 actions	69 255 €	69 255 €
Total	152 455 €	<b>152 455 €</b>

Il est rappelé que les actions du programme de réussite éducative (PRE) font partie de la thématique « éducation et réussite éducative » et sont portées par le budget de la Ville depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Dès lors, les **26 167 €** prévus au titre du PRE sont inscrits tous les ans au budget de la Ville, sur une ligne de crédit spécifique, qui permettra de financer des actions de la thématique « éducation et réussite éducative ».

## **1. Thématique « emploi et développement économique » :**

### **1.1 Mobilisation vers l'emploi :**

Cette action portée par la commune permet aux demandeurs d'emploi de définir un projet d'accès à l'emploi. Il s'agit d'une action de coaching à l'emploi sous la forme d'un accompagnement renforcé et intensif assuré par un intervenant professionnel.

- La commune finance cette action à hauteur de **5 500 €**, dont 2 000 € de valorisation de personnel.

### **1.2 Poste tournant :**

La commune propose un emploi d'une durée de un à trois mois maximum à un jeune (16-25 ans) de Wittelsheim en parcours d'insertion orienté par la mission locale sémaphore, via le centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Affectés au centre technique municipal en fonction des besoins du service, le plus souvent à la section « grand environnement » (plantation, entretien des massifs, tonte), ces jeunes sont intégrés dans les équipes, aux côtés des agents communaux.

Lorsque l'emploi s'est bien déroulé, une lettre de recommandation signée du Maire est remise aux intéressés, afin d'augmenter leur employabilité.

En plus de leur offrir une (première) expérience professionnelle, cette immersion au sein des équipes du centre technique municipal a pour effet de sensibiliser les jeunes au respect des équipements et aménagements publics communaux, ce qui favorise le « vivre ensemble » à Wittelsheim.

- La commune finance cette action à hauteur de **30 000 €** pour une année complète à temps plein, charges et frais administratifs compris.

### **1.3 Rencontres, découverte des métiers :**

Cette action portée par la commune consiste en l'organisation, en partenariat avec les collèges et le lycée, de visites d'entreprises et de rencontres avec des professionnels implantés, pour la majorité, à Wittelsheim.

- La commune finance cette action à hauteur de **4 000 €**, dont 2 000 € de valorisation de personnel.



#### **1.4 Formation de jeunes aux métiers de l'animation :**

La commune finance sept formations BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) par an pour des jeunes de Wittelsheim.

Pour la plupart d'entre eux, il s'agit d'une première expérience professionnelle, qui leur permet de se familiariser avec les règles de l'entreprise : respect des horaires, travail en équipe, respect de la sécurité.

Par ailleurs, le BAFA peut leur permettre d'accéder à des emplois saisonniers d'animateur et ainsi financer leurs projets (études – permis).

La commune prend en charge les frais de formation, en contrepartie, les stagiaires réalisent 100 heures d'animation pour le compte de la commune ou du centre socioculturel.

- La commune finance cette action dans le cadre du contrat enfance jeunesse de la CAF à hauteur de **5 700 €**.

## **2. Thématique « citoyenneté, prévention de la délinquance » :**

### **2.1 Actions Ville – Vie - Vacances :**

Cette action est portée par le centre socioculturel.

Elle permet de financer des actions en direction des 11-18 ans durant les congés scolaires, dans le cadre des accueils collectifs de mineurs.

- La commune finance cette action à hauteur de **15 000 €** (montant prévu dans la subvention de fonctionnement du CSC)

### **2.2 Pompiers sauveurs de vie :**

Cette action portée par la commune vise à améliorer les relations entre les jeunes du quartier de la Thur et les pompiers.

Initiée en 2003, cette action se décompose en deux parties :

- 1) En direction des établissements scolaires (écoles élémentaires et collèges) : organisation de visites de caserne, explication du rôle des pompiers aux élèves et initiation aux gestes de premiers secours (dans le cadre des programmes de l'Education Nationale) pompiers dans certaines écoles élémentaires, promotion de la section de jeunes sapeurs-pompiers (JSP), explication des missions des pompiers.
- 2) Inciter les jeunes à intégrer la section de JSP puis le Centre de Secours Renforcé de Cernay-Wittelsheim.

Plusieurs stages sont organisés durant les congés scolaires au cours desquels les jeunes volontaires sont en immersion dans l'univers des sapeurs-pompiers, ils en apprennent les règles de fonctionnement (hiérarchie, discipline, cohésion, respect), les valeurs et les usages.

- La commune finance cette action à hauteur de **11 000 €** (dont 3 000 € de valorisation de personnel).

### **2.3 Option Jeunes Sapeurs-pompiers au Collège Jean Mermoz :**

Une option Jeunes Sapeurs-pompiers a été créée en septembre 2012 au collège Jean Mermoz (alors en ZEP), conformément aux délibérations du conseil municipal du 20 décembre 2012 et du 20 mars 2013.

La section de Jeunes Sapeurs-pompiers de Cernay-Wittelsheim prend à sa charge l'équipement, les tenues vestimentaires et une partie des frais de séjour des élèves de l'option, ainsi que les frais relatifs à l'accès aux équipements sportifs (entrées piscine).

L'intervention de l'enseignant en charge de l'option est prise en charge par l'Education Nationale, elle est renforcée par un ou plusieurs cadres de la section de JSP.

- La commune finance cette action à hauteur de **6 000 €** (dont 2 000 € de valorisation de personnel).

A noter : L'inspection académique du Haut-Rhin finance cette action à hauteur de 4 300 €, dans le cadre de la dotation horaire globale (DHG).

#### **2.4 Construire pour se construire – chantiers jeunes :**

Cette action portée par la commune permet aux jeunes de participer au développement local, à l'aménagement et à l'entretien d'espaces naturels et d'équipements publics. En échange de la réalisation de ces tâches d'intérêt général, la commune finance les projets des jeunes, dans le cadre des accueils de loisirs du centre socioculturel. Certains jeunes participent à cette action sur la base du volontariat, d'autres y sont contraints par la justice, dans le cadre de mesures de réparation (placement dans le cadre de la protection judiciaire de la jeunesse – PJJ).

- La commune finance cette action à hauteur de **6 000 €**, dont 2 000 € de valorisation de personnel.

#### **2.5 Accueil de travailleurs d'intérêt général (TIG) :**

La commune, via son centre technique, accueille régulièrement des travailleurs d'intérêt général (TIG). Il s'agit d'un travail non rémunéré réalisé par une personne condamnée, majeure ou mineure.

Le partenariat mis en place avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation du Haut-Rhin (SPIP), permet aux condamnés de s'acquitter de leur peine, tout en participant à une mission de service public valorisante, réalisée dans la ville où ils résident.

#### **2.6 Accueil de jeunes dans le cadre de mesures de réparation prononcées par la Justice :**

La commune, en partenariat avec les services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), accueille des mineurs ou des jeunes majeurs, dans le cadre de mesures de réparation prononcées par la justice, suite à des faits commis à Wittelsheim ou ailleurs.

Ces mesures de réparation, dont le but est de permettre aux jeunes de « se racheter » et de comprendre leurs erreurs, prennent différentes formes : travaux de remise en peinture, petites réparations, tonte, ramassage de débris, entretien de massifs.

Les jeunes concernés sont encadrés par un agent communal exerçant la fonction de tuteur, l'éducateur de la PJJ réalisant une ou plusieurs visites de contrôle en fonction de la durée de la mesure.

### **3. Thématique « éducation et réussite éducative » :**

La rémunération des intervenants de la réussite éducative s'effectue conformément à l'article 3 du décret 2005-909 du 2 août 2005, fixant le nombre maximal de vacations et leur montant. Il s'agit d'une indemnité de vacation pour collaboration occasionnelle aux dispositifs de réussite éducative.

Le montant horaire de cette indemnité est fixé à 50/10000 du traitement annuel brut afférent à l'indice 100 majoré. S'agissant d'enseignants du second degré pour la plupart, le montant applicable est de 28.12 € brut de l'heure et soumis aux cotisations CSG et CRDS.

## **Lycée Amélie Zurcher :**

### **3.1 Parole de lycéen :**

Il s'agit d'un lieu d'écoute pour adolescents animé par une psychologue, qui accueille les élèves et les familles, pour tenter de les aider à surmonter des difficultés familiales, éducatives ou relationnelles. La psychologue qui anime cet accueil est également membre de la cellule de veille du lycée. Les dépenses engagées au titre de cette action sont financées par m2A, les lieux d'écoute pour adolescents relevant de sa compétence.

- La commune finance cette action à hauteur de **10 000 €**.

## **Collège Charles Péguy :**

### **3.2 Sorties culturelles au collège Charles Péguy :**

Elle comprend l'organisation de sorties culturelles pour les classes de sixième, sur le thème de l'époque gallo-romaine.

- La commune finance cette action à hauteur de **1 500 €**.

## **Collège Jean Mermoz :**

### **3.3 Projet ZEP Mermoz :**

Cette action est portée par le collège Jean Mermoz.

Elle permet de financer des sorties culturelles ou du matériel pour les élèves de la ZEP.

- La commune finance cette action à hauteur de **500 €**.

### **3.4 Ecole Ouverte :**

Il s'agit d'une action portée par le collège Jean Mermoz en partenariat avec la commune. Les futurs élèves de 6<sup>ème</sup> sont accueillis au collège une semaine avant la rentrée scolaire de septembre. (Matin : cours de méthodologie avec les professeurs du collège et / après-midi : organisation de visites et animations sur le thème de l'éducation à la citoyenneté : visite de la Mairie, journée au centre de secours, intervention des brigades vertes, visite de kalivie...)

Du personnel communal est mis à disposition pour l'encadrement de ces journées.

### **3.5 Parole de collégien :**

Cette action est mise en œuvre par le collège Jean Mermoz.

Il s'agit d'un lieu d'écoute pour adolescents, animé par une psychologue qui accueille les élèves et les familles, pour les aider à surmonter des difficultés d'ordre familial, éducatif ou relationnel.

- La commune finance cette action à hauteur de **2 000 €**.

### **3.6 Ateliers de consolidation socle commun :**

Il s'agit d'un fonctionnement en groupes de besoin dans le cadre de l'aide personnalisée. Ces ateliers concernent les élèves de 6<sup>e</sup> pour une heure hebdomadaire en français et en mathématiques. Les autres niveaux bénéficient de cet encadrement renforcé en sciences,

à raison de deux heures par mois pour les 5<sup>e</sup> et les 4<sup>e</sup>, et d'une heure hebdomadaire pour les 3<sup>e</sup>.

- La commune finance cette action à hauteur de **7 100 €**.

A noter : L'inspection académique du Haut-Rhin finance cette action dans le cadre de la dotation horaire globale (DHG) à hauteur de 5 985 €.

### **3.7 Soutien pédagogique personnalisé 4<sup>ème</sup> - 3<sup>ème</sup> :**

Cette action est une approche des mathématiques par l'informatique qui s'inscrit dans le cadre du domaine 1 du socle commun : *Les langages pour penser et communiquer : comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques.*

- La commune finance cette action à hauteur de **3 000 €**.

### **3.8 Tutorat :**

Il s'agit de la mise en place d'un tutorat réalisé par l'équipe pédagogique du collège, permettant le suivi individualisé d'une quarantaine d'élèves à raison d'une heure par semaine. Un travail sur la méthodologie, l'aide aux apprentissages, la gestion des devoirs, le comportement en classe y est réalisé en relation avec les parents.

- La commune finance cette action à hauteur de **4 500 €**.

A noter : L'inspection académique du Haut-Rhin finance cette action dans le cadre de la dotation Horaire Globale (DHG) à hauteur de 5 000 €.

### **3.9 Eco'collège :**

Cette action a permis au collège Mermoz de décrocher le label éco'collège en 2007. Chaque classe dispose de deux éco'délégués, chargés de la sensibilisation au tri des déchets, au respect de l'environnement, à l'extinction des lumières, aux économies de chauffage, à la fermeture des robinets.

Un professeur de sciences et vie de la terre intervient bénévolement pour encadrer cette action. Les financements permettent de prendre en charge la rémunération d'intervenants extérieurs (CINE du Moulin - Association Rhin Meuse) ainsi que les frais de transport et de matériel.

- La commune finance cette action à hauteur de **1 000 €**.

### **Ecole élémentaire du centre :**

#### **3.10 Les journées de la coopération :**

Cette action qui a lieu durant le premier trimestre de l'année permet à tous les enfants de l'école de mieux se connaître pour mieux vivre ensemble.

Pendant deux jours, l'école fonctionne de façon différente : les groupes constitués d'élèves de tous les niveaux, participent à différents ateliers de coopération encadrés par les enseignants et des parents co-animateurs. A travers des activités sportives, ludiques, culturelles, les enfants sont amenés à comprendre l'importance d'un vivre ensemble harmonieux, tout en valorisant l'entraide et la solidarité.

- La commune finance cette action à hauteur de **2 880 €**.

### **3.11 Coup de pouce langage :**

Cette action consiste à mettre en place un accueil après la classe, une fois par semaine, pour des élèves de CP/CE1 dont les difficultés de langage constituent un frein à la réussite scolaire. L'action est encadrée par des enseignants.

- La commune finance cette action à hauteur de **2 500 €**.

### **3.12 Projet Eco Citoyen :**

Auparavant sous l'appellation Eco' Ecole, l'école du centre est subventionnée par la ville dans le cadre d'actions autour de l'environnement.

Pour 2021, en partenariat avec le collège Mermoz, elle envisage la venue d'intervenants (du CINE par exemple) au sein de l'école afin de sensibiliser les élèves aux questions environnementales et citoyennes comme le tri des déchets, le cycle de l'eau...

L'école a, en outre, créé en son sein, un poulailler pédagogique dont elle assure également l'entretien avec le financement communal.

- La commune finance cette action à hauteur de **900 €**.

### **3.13 Apprendre et comprendre les codes de l'école :**

Cette action consiste à travailler avec les parents d'élèves, en les impliquant dans la vie de l'école et en les rendant acteurs du parcours scolaire de leurs enfants.

Les parents sont invités à se rendre à l'école, à l'occasion de moments informels et conviviaux (école ouverte) au cours desquels ils pourront rencontrer les enseignants et ainsi développer des relations avec l'école et mieux en comprendre le fonctionnement.

- La commune finance cette action à hauteur de **250 €**.

## **Ecoles maternelles et élémentaires :**

### **3.14 Classes à projet artistique et culturel (PAC) – écoles maternelles et élémentaires :**

Cette action consiste en la réalisation de projets artistiques ou culturels par les écoles aboutissant à la création d'un livre, d'une brochure ou d'un recueil d'œuvres réalisées par les élèves.

Ces actions sont cofinancées par l'Education Nationale.

- L'OMSC finance cette action à hauteur de 1 500 €, via le contrat enfance jeunesse de la CAF.

## **Centre Socioculturel :**

### **3.15 Jeunes en scène :**

Cette action portée par le centre socioculturel (service jeunesse 13-18 ans) permet de mettre en place des actions culturelles (musique, danse, vidéo, chant) avec des intervenants professionnels.

- La commune finance cette action à hauteur de **16 625 €**.

### **3.16 Accueil kangourou :**

Il s'agit d'un lieu d'accueil parents enfants (LAPE), reconnu par la CAF, dont la vocation est d'accueillir les parents (essentiellement les mamans) et les enfants, dans les locaux de l'ancienne école maternelle arc en ciel. Les accueils ont lieu tous les après-midis.

- La commune finance cette action à hauteur de **12 500 €**.

### **3.17 Et si on en savait plus :**

Cette action, initialement portée par l'école maternelle arc en ciel, est portée à présent par le centre socioculturel.

Elle consiste à organiser des rencontres avec les parents et des intervenants professionnels sur différents thèmes en relation avec l'enfant et l'éducation.

- La commune finance cette action à hauteur de **2 000 €**.

### **3.18 Sorties culturelles en famille :**

Cette action, initialement portée par l'école maternelle arc en ciel, est portée à présent par le centre socioculturel.

Elle consiste à organiser des sorties culturelles avec les parents et les enfants.

- La commune finance cette action à hauteur de **2 000 €**.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **d'arrêter et d'exécuter la programmation 2021 du contrat de ville telle que détaillée ci-dessus,**
- **d'inscrire la somme de 26 167 € au budget 2021, pour le financement des actions de la thématique « éducation et réussite éducative »,**
- **de fixer le taux horaire des intervenants de la réussite éducative à 28.12 € brut, conformément à l'article 3 du décret n°2005-909 du 2 août 2005, fixant le nombre maximal de vacations et leur montant, pour collaboration occasionnelle aux dispositifs de réussite éducative,**
- **de verser les subventions correspondantes au centre socioculturel d'un montant total de 29 125 € au titre des actions « jeunes en scène et accueil Kangourou » et d'inscrire les crédits correspondant au budget 2021,**
- **de verser, sur présentation de factures, la participation correspondante au centre socioculturel d'un montant total de 4 000 € au titre de l'action « construire pour se construire » et d'inscrire les crédits correspondant au budget 2021,**
- **de verser les subventions correspondantes au centre socioculturel d'un montant total de 2 000 € au titre de l'action « et si on en savait plus » et d'inscrire les crédits correspondant au budget 2021**
- **de verser les subventions correspondantes au centre socioculturel d'un montant total de 2 000 € au titre de l'action « sorties culturelles en famille » et d'inscrire les crédits correspondant au budget 2021,**

- de verser les subventions correspondantes au collège Jean Mermoz, au titre de l'action « projets ZEP », d'un montant total de 500 € et d'inscrire les crédits correspondant au budget 2021,
- de verser les subventions correspondantes au collège Jean Mermoz, au titre de l'action « Eco 'collège », d'un montant total de 1 000 € et d'inscrire les crédits correspondant au budget 2021,
- de verser les subventions correspondantes à l'association des Jeunes Sapeurs-pompiers de Cernay-Wittelsheim, d'un montant total de 8 000 €, au titre de l'action « pompiers sauveurs de vie » - thématique « citoyenneté, prévention de la délinquance » et d'inscrire les crédits correspondant au budget 2021,
- de verser les subventions correspondantes à l'association des Jeunes Sapeurs-pompiers de Cernay-Wittelsheim, d'un montant total de 4 000 €, au titre de l'action « option JSP au collège Mermoz » - thématique « citoyenneté, prévention de la délinquance » et d'inscrire les crédits correspondant au budget 2021.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

D A T E	Réception par le représentant de l'Etat .....
	Publication - Notification .....

Le Maire

Pour extrait conforme

Le Maire



Yves GOEPFERT

**PROGRAMMATION 2021 DU CONTRAT DE VILLE**

<b>EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Mobilisation vers l'emploi	5 500,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
Poste tournant	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Rencontres, découverte des métiers	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Formation de jeunes aux métiers de l'animation	5 700,00 €	5 700,00 €	5 700,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 200,00 €</b>	<b>45 200,00 €</b>	<b>45 200,00 €</b>
<b>CITOYENNETÉ, PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Actions ville - vie - vacances	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Pompiers sauveurs de vie	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €
Option jeunes sapeurs-pompiers au collège Mermoz	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Construire pour se construire - chantiers jeunes	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Accueil de travailleurs d'intérêt général (TIG)	-	-	-
Accueil de jeunes dans le cadre de mesures de réparation prononcées par la Justice	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>38 000,00 €</b>	<b>38 000,00 €</b>	<b>38 000,00 €</b>
<b>ÉDUCATION ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Parole de lycéen	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Sorties culturelles au collège Charles Péguy	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Projet ZEP Mermoz	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Ecole Ouverte - Collège Mermoz	-	-	-
Parole de collégien - Collège Mermoz	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Ateliers de consolidation socle commun - Collège Mermoz	7 100,00 €	7 100,00 €	7 100,00 €
Soutien pédagogique personnalisé 4ème - 3ème - Collège Mermoz	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Tutorat - Collège Mermoz	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
Eco'collège - Collège Mermoz	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Les journées de la coopération - Ecole élémentaire du centre	2 880,00 €	2 880,00 €	2 880,00 €
Coup de pouce langage - Ecole élémentaire du centre	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Projet Eco citoyen- Ecole élémentaire du centre	900,00 €	900,00 €	900,00 €
Apprendre et comprendre les codes de l'école - Ecole élémentaire du centre	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Classes à projet artistique et culturel (PAC) - écoles maternelles et élémentaires	1 500 € pris en charge par l'OMSC		
Jeunes en scène - CSC	16 625,00 €	16 625,00 €	16 625,00 €
Accueil kangourou - CSC	12 250,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €
Et si on en savait plus - CSC	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Sorties culturelles en famille - CSC	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>69 005,00 €</b>	<b>69 255,00 €</b>	<b>69 255,00 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>152 205,00 €</b>	<b>152 455,00 €</b>	<b>152 455,00 €</b>



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

**JEUDI 25 MARS 2021**

**Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En salle Grassegert à Wittelsheim**

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

**Présents (27) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN (Point 1), M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAPFEL-SCHWALLER, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, M. Julien RIESEMANN, M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ (à partir du point 2), Mme Magalie DESTAILLEUR, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, Mme Marie-Thérèse JOGA, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU, M. Claude WEISS, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

**Membres absents ayant donné procuration (5 au point 1 ; 6 à partir du point 2) :**

Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE à Mme Pascale ZIMMERMANN (à partir du point 2)  
Mme Mauricette BENAZOUGUI à M. Julien RIESEMANN  
M. Frédéric KRZEMINSKI à M. Fabrice AMADORI  
Mme Rose-Marie BECK à Mme Valérie FOHRER  
M. Redouan DARKAOUI à Mme Marie-Thérèse JOGA  
M. Sébastien LACH à M. Jacques HOLDER

**Membres absents (1 au point 1 ; 0 à partir du point 2) :**

Mme Marie-Pierre HARTZ

**Point n° 16 : SURTAXE COMMUNALE – FIXATION DU MONTANT 2021**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 octobre 2019 adoptant la délégation des compétences du service public de l'eau au profit de SUEZ et instaurant une surtaxe communale de **0,15 € HT le m<sup>3</sup>** afin de financer les coûts qui restent à la charge de la commune.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir ce tarif pour l'année 2021.**

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

D A T E	Reception par le représentant de l'Etat .....
	Publication - Notification .....

Le Maire

Pour extrait conforme

Le Maire



Handwritten signature of Yves Goepfert.

Yves GOEPFERT